

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif

→ Année 2014

Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

PRESENTATION GENERALE

1- OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 (JO du 04 mai 2007) complètent le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 précise le contenu du rapport annuel en modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales. Il distingue 5 catégories de données :

- Caractérisation technique du service
- Tarification et recettes
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

L'arrêté du 2 mai 2007 détaille le mode de calcul de certains indicateurs inclus dans le rapport annuel.

Les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont les suivants :

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Les indicateurs descriptifs du service
- Les indicateurs de performance relatifs à la qualité de service à l'utilisateur
- Les indicateurs de performance relatifs à la gestion financière et patrimoniale
- Les indicateurs de performance relatifs à la performance environnementale

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

- Les indicateurs descriptifs du service
- Les indicateurs de performance relatifs à la qualité de service à l'utilisateur
- Les indicateurs de performance relatifs à la gestion financière et patrimoniale
- Les indicateurs de performance relatifs à la performance environnementale

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Les caractéristiques techniques du service
- La tarification et les recettes du service
- L'indicateur de performance : le taux de conformité des installations

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire d'AgglopoLe Provence



3. POPULATION

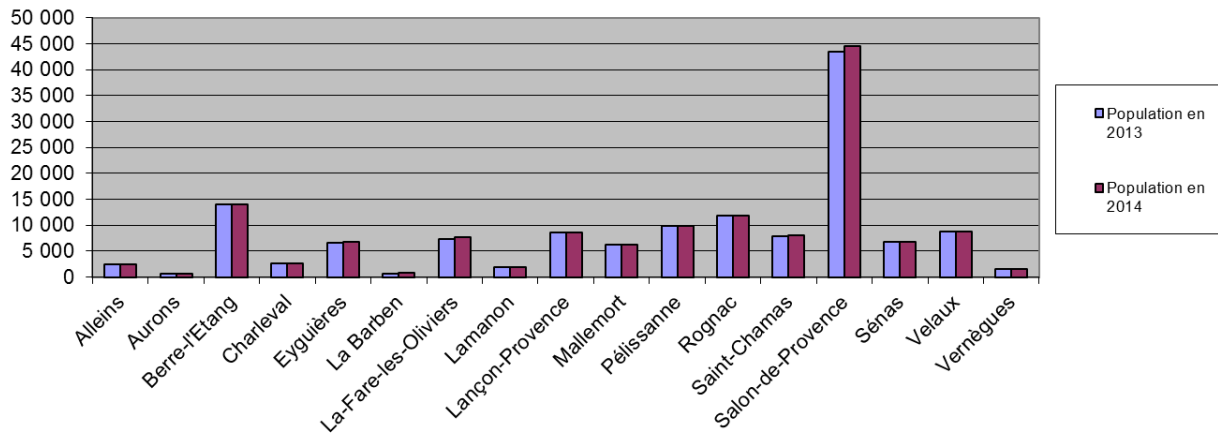
La Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance est composée de 17 communes. La population en 2014 sur les 17 communes représente au total 143 218 habitants, on observe ainsi une augmentation de 1.58 % en comparaison à 2013.

Communes	Population en 2013	Population en 2014	Evolution
Alleins	2 455	2 480	1,02%
Aurons	550	549	-0,18%
Berre-l'Etang	13 926	14 059	0,96%
Charleval	2 550	2 568	0,71%
Eyguières	6 551	6 734	2,79%
La Barben	707	748	5,80%
La-Fare-les-Oliviers	7 386	7 754	4,98%
Lamanon	1 872	1 942	3,74%
Lançon-Provence	8 525	8 602	0,90%
Mallemort	6 313	6 302	-0,17%
Pélissanne	9 841	9 862	0,21%
Rognac	11 866	11 864	-0,02%
Saint-Chamas	7 929	8 013	1,06%
Salon-de-Provence	43 507	44 502	2,29%
Sénas	6 751	6 856	1,56%
Velaux	8 765	8 839	0,84%
Vernègues	1 491	1 544	3,55%
TOTAL	140 985	143 218	1,58%
	Populations légales 2010 entrées en vigueur le 1er janvier 2013	Populations légales 2012 entrées en vigueur le 1er janvier 2015	

Source Insee

AgglopoLe Provence représente donc un bassin de vie de près de 150 000 habitants, soit environ 7% de la population du département. Son territoire s'étend sur 514 km². La ville « centre » est Salon-de-Provence (44 502 habitants).

Population sur le territoire d'Agglopoie Provence



4. COMPETENCES DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence exerce les compétences des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.



Le service de l'eau potable consiste à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers. Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source), puisée dans le Canal de Marseille, le Canal de Provence ou le Canal de Craonne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

Source d'Adane (La Barben)



Station d'épuration de Salon de Provence (boues activées)

Pour le service de l'assainissement, il s'agit de la collecte et du traitement des eaux usées. L'eau, une fois consommée, est dépolluée dans l'une des 15 stations d'épuration (dont 1 intercommunale) gérées par AgglopoLe Provence et dans 2 autres stations appartenant au SAN Ouest Provence et au Syndicat Intercommunal Coudoux - Ventabren.

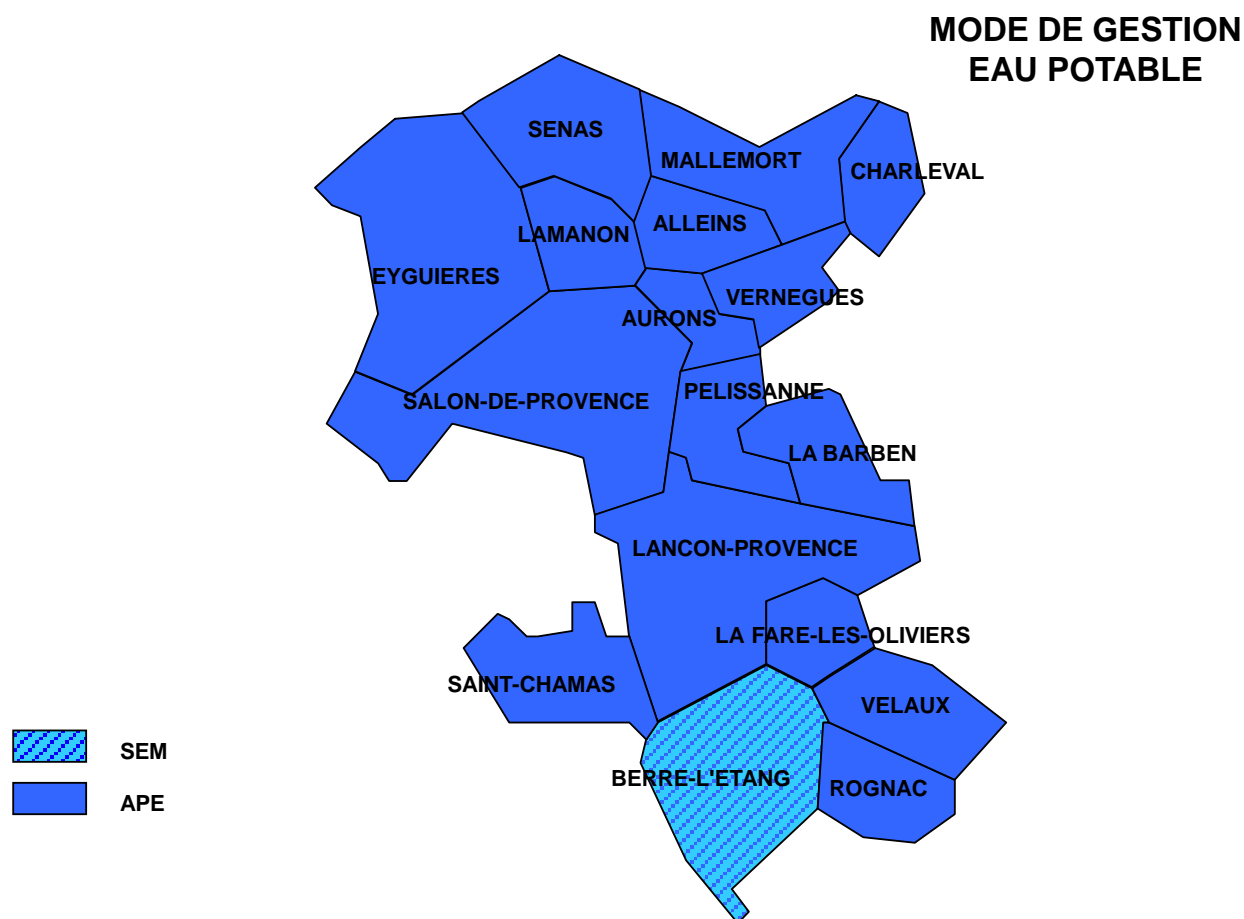


Station d'épuration de Vernègues-Cazan (Filtre planté de roseaux)

5. MODE DE GESTION POUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'eau et de l'assainissement des 17 communes du territoire d'AgglopoLe Provence est en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire qu'elles ont délégué la gestion de ces services à une société privée appelée fermier.

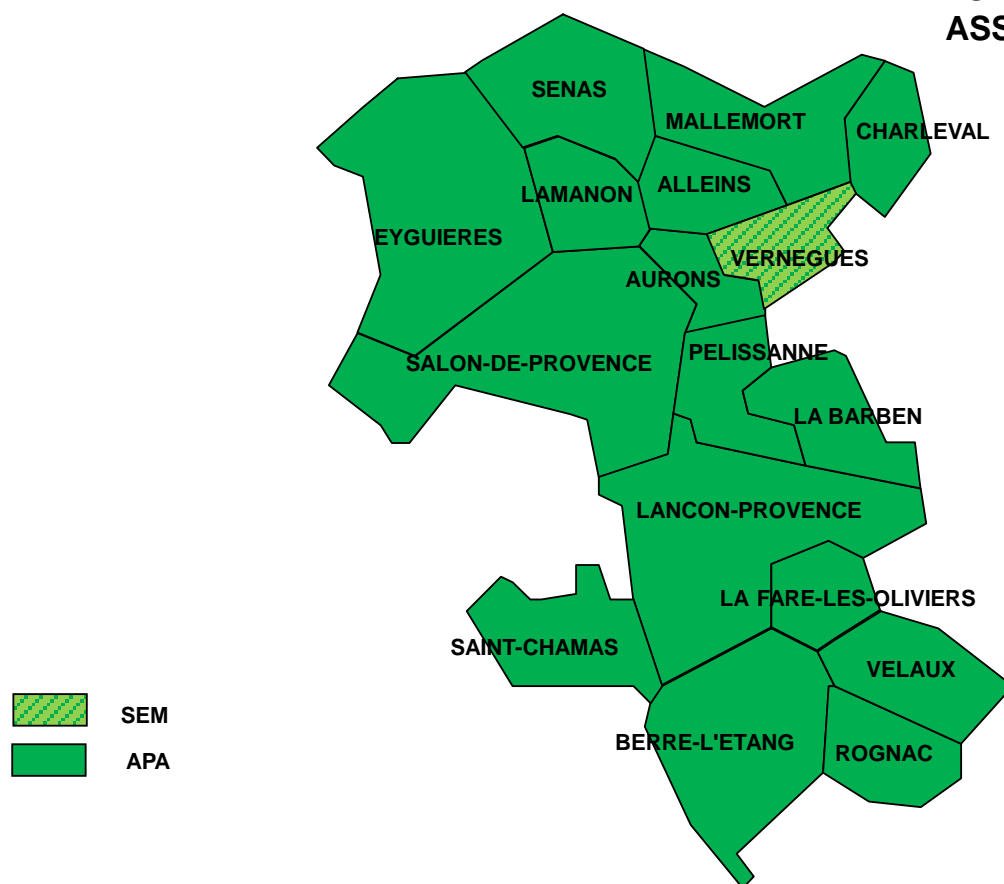
Cette entreprise assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine ; pour l'assainissement elle s'occupe de la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur, elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.



SEM : Société des Eaux de Marseille
APE : AgglopoLe Provence Eau (filiale de la SEM)

Le contrat de DSP pour Berre l'Étang prendra fin le 3 février 2015.

MODE DE GESTION ASSAINISSEMENT



SEM : Société des Eaux de Marseille
APA : Agglopolé Provence Assainissement (filiale de la Saur France)

Le Contrat de DSP de Vernègues prendra fin le 17 décembre 2016.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

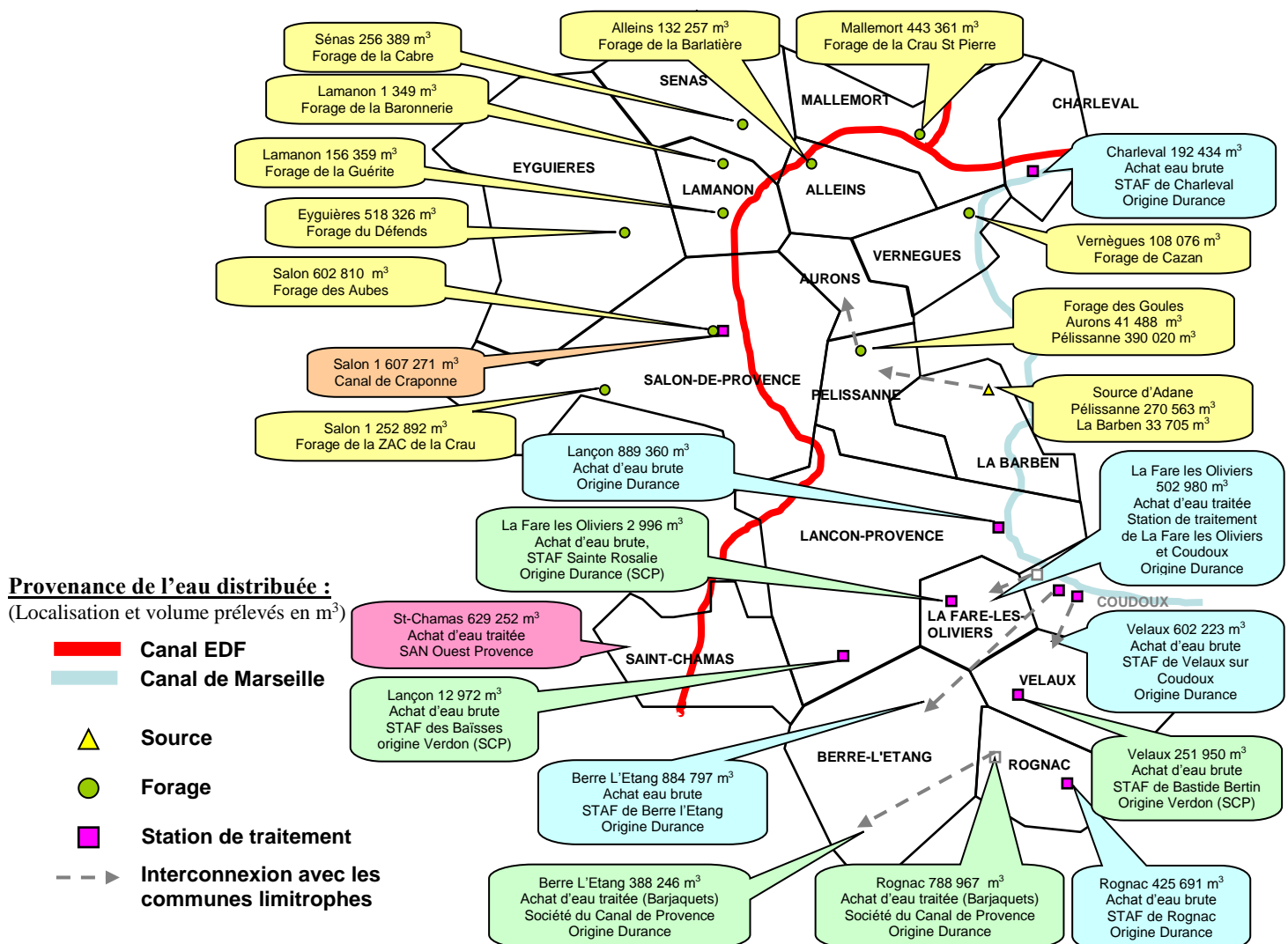
<i>PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</i>	11
1. Le patrimoine.....	11
2. Les chiffres clés.....	18
3. Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0).....	22
4. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
5. Le montant des amortissements.....	22
6. Le prix TTC du service au m ³ sur une base de 120 m ³ (D101.0).....	23
7. Le montant des travaux.....	25
8. Les travaux et études réalisés en 2014.....	26
9. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2015.....	27
 <i>DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER</i>	 28
1. Le taux de réclamations (P155.1).....	28
2. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1).....	28
3. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	28
4. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0).....	28
5. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées.....	29
 <i>TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE</i>	 30
1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	30
2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	31
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2).....	31
 <i>QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</i>	 32
1. Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	32
2. L'Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	33
3. L'Indice linéaire de perte en réseau (P106.3).....	33
4. L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3).....	35
 ANNEXES.....	 63/64

PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

1. Le patrimoine

1.1. La production

1.1.1. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT ET NATURE DES RESSOURCES UTILISEES



Sur les 17 communes d'Aggloprovence Provence :

- 10 communes utilisent les ressources souterraines, exclusivement par l'intermédiaire de forages et 1 source ;
- 7 communes utilisent les ressources superficielles, par le biais du Canal de Marseille, du Canal de Provence, et du Canal de Craponne ;
- 3 communes achètent de l'eau traitée.

Les ressources superficielles représentent 60 % des ressources utilisées.

1.1.2. SECURISATION DE LA RESSOURCE

L'adduction en eau potable d'une commune est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont (ou peuvent être) utilisées.

Sur le territoire d'AgglopoLe Provence, des études sont en cours d'élaboration afin de sécuriser l'ensemble des 17 communes. Cette sécurisation peut être réalisée par :

- une interconnexion entre plusieurs communes ;
- et/ou la recherche d'une nouvelle ressource distincte de la première (par exemple : la ressource souterraine pourra être complétée par une ressource superficielle).

1.1.3. ACHAT/VENTE D'EAU

La Communauté d'Agglomération achète de l'eau traitée (cf §1.1.1):

- via le SAN Ouest Provence pour l'alimentation de la commune de Saint-Chamas.
- à la SCP (Société du Canal de Provence) pour les communes de Berre et de Rognac.

Par ailleurs, AgglopoLe Provence achète de l'eau brute (non traitée) au canal de Marseille, au canal de Provence et au canal de Craonne, soit directement, soit par le biais de ses contrats de délégations de services publics.

Il est à noter qu'AgglopoLe Provence dessert également la commune de Cornillon-Confoux, via Lançon-Provence, par convention.

1.1.4. LA SURVEILLANCE DES RESSOURCES (QUANTITE)

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe. Les divers prélèvements de la Collectivité ont une faible incidence sur la ressource. Au vu des études hydrogéologiques de chaque forage, on peut dire que la ressource est importante au regard des volumes prélevés.

Les autorisations préfectorales et les besoins en 2014 :

Communes	Stations	Volume total prélevé en 2014 (en m3)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m3/jour)	Volume moyen 2014 (m3/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Alleins	Forage de la Barlatière	132 257	650	362	55,75%
Aurons Pélissanne	Forage des Goules	436 353	3 700	1195	32,31%
Eyguières	Forage du Défends	518 326	2 040	1420	69,61%
La Barben/Pélissanne	Source d'Adane	304 268	3 000	834	27,79%
Lamanon	Forage de la Baronnerie	1 349	NC	4	/
	Forage de la Guérite	156 359	NC	428	/
Mallemort	Forage de la Crau St-Pierre	443 361	2 520	1215	48,20%
Salon-de-Provence	Forage des Aubes	602 810	NC	1652	/
	Forage de la Z.A.C de la Crau	1 252 892	4 800	3433	/
Sénas	Forage de la Cabre	256 389	2 760	702	25,45%
Vernègues	Forage de Cazan	108 076	840	296	35,25%

1.1.5. VOLUMES PRODUITS

Agglopoie Provence a produit un volume d'eau (prélèvement sur ressources naturelles et achat d'eau traitée) de 10 934 636 m3 cette année pour l'eau potable. En 2013, les volumes produits représentaient 11 220 566 de m3. On note une baisse de 2.6 % entre ces deux années.

Volumes 2014 en m3					
Communes	Volumes d'eaux prélevés	Eau importé	Eau exporté	Besoin station	Volumes produits
Alleins	132 257				132 257
Aurons		41 488			41 488
Berre-l'Etang	1 273 043	388 246		14 315	1 258 728
Charleval	192 434			15 767	176 667
Eyguières	518 326				518 326
La Barben	304 268	4 845	270 563		38 550
La-Fare-les-Oliviers	505 976			1 035	504 941
Lamanon	157 708				157 708
Lançon Provence	902 332		92 201	98 429	711 702
Malemort	443 361				443 361
Pélissanne	436 353	270 563	46 333		660 583
Rognac*	1 214 658		528 512		1 214 928
Saint-Chamas		629 252			629 252
Salon-de-Provence	3 462 973			175 600	3 287 373
Sénas	256 389				256 389
Velaux	854 173			59 866	794 307
Vernègues	108 076				108 076
TOTAL	10 762 327	1 334 394	937 609	365 012	10 934 636

* La différence entre le volume d'eaux brutes prélevés sur Rognac et le volume produit s'explique par la précision des débitmètres. Par ailleurs, les volumes d'eaux traités exportés intègrent les volumes transitant pour Lyondellbasell sur 12 mois.

Définition du volume produit: C'est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. La différence entre le volume prélevé et le volume produit résulte des volumes nécessaires au fonctionnement des ouvrages de production et rejetés à l'extérieur (Volume besoin des stations). Il s'agit exclusivement de l'eau rejetée à l'extérieur comme par exemple l'extraction de boue des décanteurs ou l'eau de lavage des filtres lorsqu'il n'y a pas recyclage. Par contre, l'eau utilisée par la dilution de certains réactifs n'est pas prise en compte dans le besoin des stations. Ces volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé : en sortie d'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage si simple désinfection, ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Bon à savoir : Cette définition diffère selon les délégataires. Les volumes « prélevés » et « produits » nommés ci-dessus sont respectivement nommés par ces délégataires comme étant les volumes « produits » et « mis en distribution ».

1.2. Le traitement

A titre préventif et suivant la qualité des ressources, les types de traitement existant pour 2014 ont été les suivants :

Communes	Nombre d'unités de traitement	Traitement
Alleins	1	Injection de Chlore en surface du puits
Aurons	1	Chloration gazeuse et U.V à la sortie des forages
Berre-l'étang	1	Injection de chlore gazeux, filtration
Charleval	1	Injection de chlore gazeux, filtration
Eyguières	1	Injection de Chlore au niveau du réservoir
La Barben	1	Chloration au niveau du réservoir
La Fare-les-Oliviers	1 (+secours)	<i>Station intercommunale</i> : Injection de chlore gazeux, filtration. <i>Sainte Rosalie (secours)</i> : Injection de chlore gazeux, filtration
Lamanon	2	<i>forage de la Guérite</i> : Injection de Chlore et de javel. <i>forage de la Baronnerie</i> : Injection de Chlore et de javel et dispositif de traitement des nitrates
Lançon-Provence	2	<i>Les Baïsses</i> : Electrochloration avec ajout de javel (en secours : Injection de Chlore à la sortie des filtres ; filtration <i>Val de sibourg</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
Mallemort	1	Injection de Chlore dans le réseau
Pélissanne	2	A la sortie des forages des Goules par chloration gazeuse et U.V. A la sortie de la source par chloration dans le réservoir du « haut Taulet »
Rognac	1	<i>Des Bassins</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
St Chamas	1	Chloration gazeuse dans le forage de Monteau (Miramas)
Salon-de-Provence	2	<i>Station des Aubes</i> : Injection de chlore gazeux, filtration et ozonation <i>ZAC de la Crau</i> : Injection de chlore gazeux
Sénas	1	Chloration gazeuse à la sortie des forages
Velaux	2	<i>Velaux</i> : Injection de chlore gazeux; filtration. <i>Bastide Bertin</i> : Injection de chlore gazeux, filtration.
Vernègues	1	Chloration gazeuse à la sortie du forage

1.3. Le stockage

Il existe sur le territoire d'AgglopoLe Provence 31 sites pour une capacité totale de stockage de 45 960 m3 d'eau potable.

Cette quantité de stockage permet de garantir à l'ensemble des usagers une distribution d'eau potable en continu (en cas de coupure d'eau) avec une pression service minimale.

Communes	Nbre de cuve	NOM du réservoir	Capacité totale (m3)
ALLEINS	1	La Coste	1000
AURONS	1	Les grottes de Castellás	400
BERRE L'ETANG	1	de Flory	3000
CHARLEVAL	2	des Bois	900
EYGUIERES	1	du Défends	1000
LA BARBEN	1	d'Adane	500
LA FARE LES OLIVIERS	1	la Crémade	1000
	1	Sainte Rosalie	1000
LAMANON	1	De Calès	500
LANCON PROVENCE	1	le Deven	2000
	1	Moulin de Laure	700
	3	Val de Sibourg	440
	1	ZAC de Sibourg	500
MALLEMORT	1	Village (du cimetière)	250
	1	Pont Royal	200
PELISSANNE	1	La Penne Bonsour	1500
	1	Les Goules (alimente également Aurons)	500
	2	Haut Taulet	1000
ROGNAC	2	les Barjaquets	1000
	2	la Plantade	300
	3	Station de Traitement	2850
	1	Petit Vacon	1000
SALON DE PROVENCE	3	Magatis	7500
	3	Pastorale	9000
SENAS	2	La Cabre	1500
SAINT CHAMAS	1	Baou	2500
VELAUX	2	Bastide Bertin	2000
	2	Garenne	800
	1	Coudoux	500
VERNEGUES	1	Carlats (Cazan)	120
	1	la Burlière (village)	500
Total	46		45960

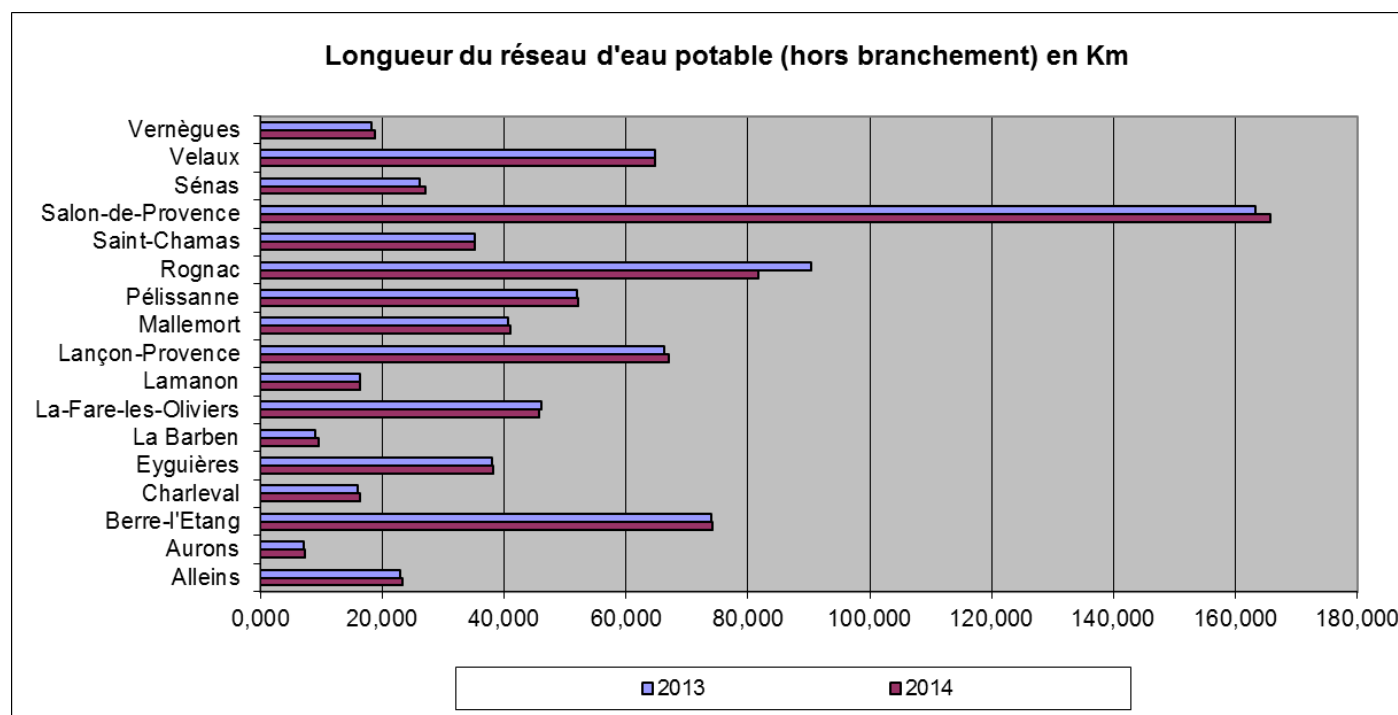
1.4. Le réseau de distribution

1.4.1. LA LONGUEUR DU RESEAU D'EAU POTABLE (HORS BRANCHEMENT) EN KM

En 2013, la longueur du réseau de transport (hors branchement) était de 785,761 km environ.

En 2014, la longueur du réseau (hors branchements) est de 783,869 km, avec une baisse de 0.24 % par rapport à 2013

Longueur réseau en Km		
Communes	2013	2014
Alleins	22,927	23,202
Aurons	7,125	7,266
Berre-l'Etang	73,894	74,113
Charleval	15,989	16,393
Eyguières	38,005	38,227
La Barben	9,021	9,450
La-Fare-les-Oliviers	46,050	45,635
Lamanon	16,396	16,396
Lançon-Provence	66,282	67,013
Mallemort	40,567	40,972
Pélissanne	51,894	52,127
Rognac	90,284	81,631
Saint-Chamas	35,108	35,090
Salon-de-Provence	163,303	165,750
Sénas	26,039	27,138
Velaux	64,738	64,744
Vernègues	18,140	18,722
TOTAL	785,761	783,869

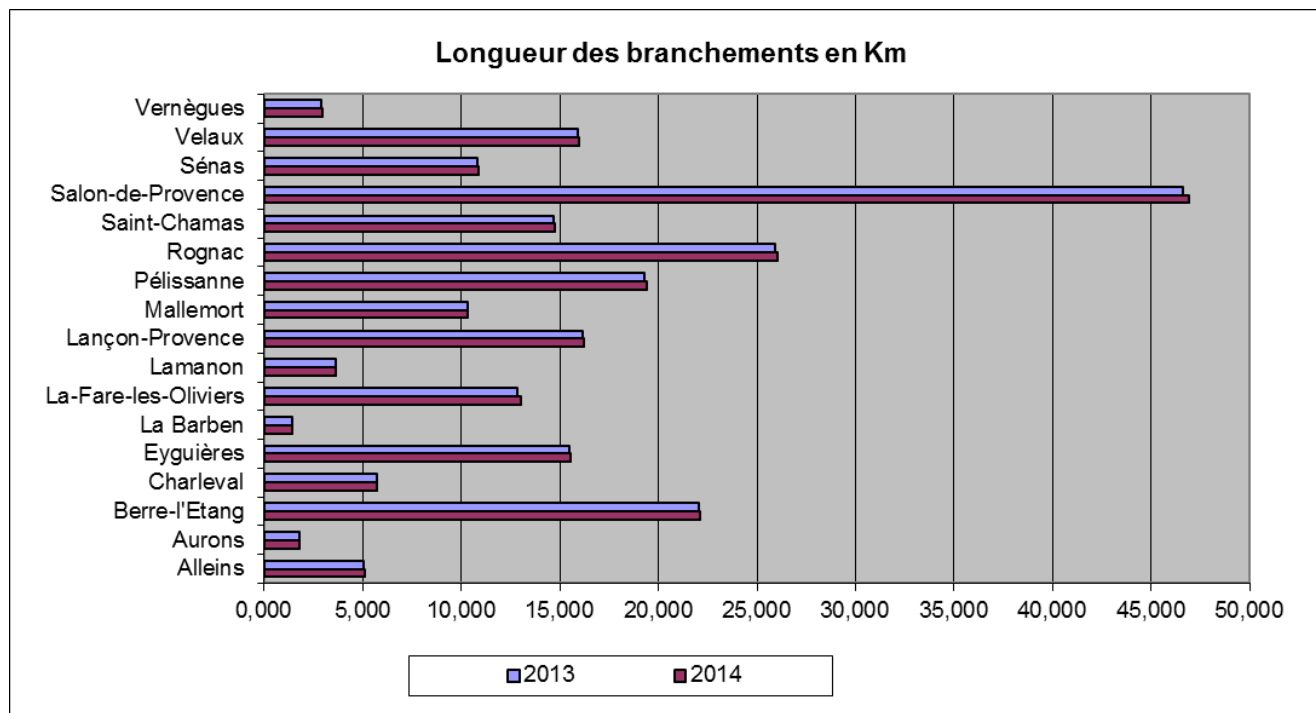


Les longueurs totales au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 sont les longueurs figurant dans le SIG des délégataires à la date des bilans annuels 2013 et 2014. Les évolutions constatées pendant l'année 2014 sont de deux sortes : d'une part les canalisations posées et déposées en 2014 et d'autre part d'éventuelles corrections des valeurs antérieures, générées par l'amélioration de la connaissance du patrimoine délégué.

Cette année l'écart est plus conséquent car jusqu'à présent, sur la commune de Rognac, le linéaire de la canalisation qui amène l'eau brute depuis le Canal de Marseille jusqu'à la station de filtration des Bassins était comptabilisé. Ce n'est plus le cas dans le tableau ci-dessus, qui ne présente que les canalisations de distribution d'eau potable. Le linéaire étant diminué ainsi de 8 005 mètres.

1.4.2. LONGUEUR DES BRANCHEMENTS EN KM

Longueur branchements en Km		
Communes	2013	2014
Alleins	5,045	5,075
Aurons	1,778	1,778
Berre-l'Etang	22,025	22,095
Charleval	5,701	5,706
Eyguières	15,460	15,540
La Barben	1,385	1,405
La-Fare-les-Oliviers	12,828	13,038
Lamanon	3,605	3,620
Lançon-Provence	16,168	16,213
Mallemort	10,300	10,315
Pélissanne	19,291	19,426
Rognac	25,926	26,056
Saint-Chamas	14,679	14,744
Salon-de-Provence	46,600	46,910
Sénas	10,795	10,845
Velaux	15,883	15,953
Vernègues	2,886	2,926
TOTAL	230,355	231,645



En 2014, le nombre de branchements estimatif par commune est le suivant :

2014	Alleins	Aurons	Berre l'Etang	Charleval	Eyguières	La Barben	La Fare-les Oliviers	Lamanon	Lançon-Provence	Mallemort	Pélissanne	Rognac	St-Chamas	Salon-de-Provence	Sénas	Velaux	Vernègues	Total
Nombre de branchements	1 015	356	4 419	1 141	3 108	281	2 608	724	3 243	2 063	3 885	5 211	2 949	9 382	2 169	3 191	585	46329

$$\text{Estimation du nombre de branchement} = \frac{\text{Linéaire de branchements (en ml)}}{5 \text{ ml (longueur moyenne d'un branchement)}}$$

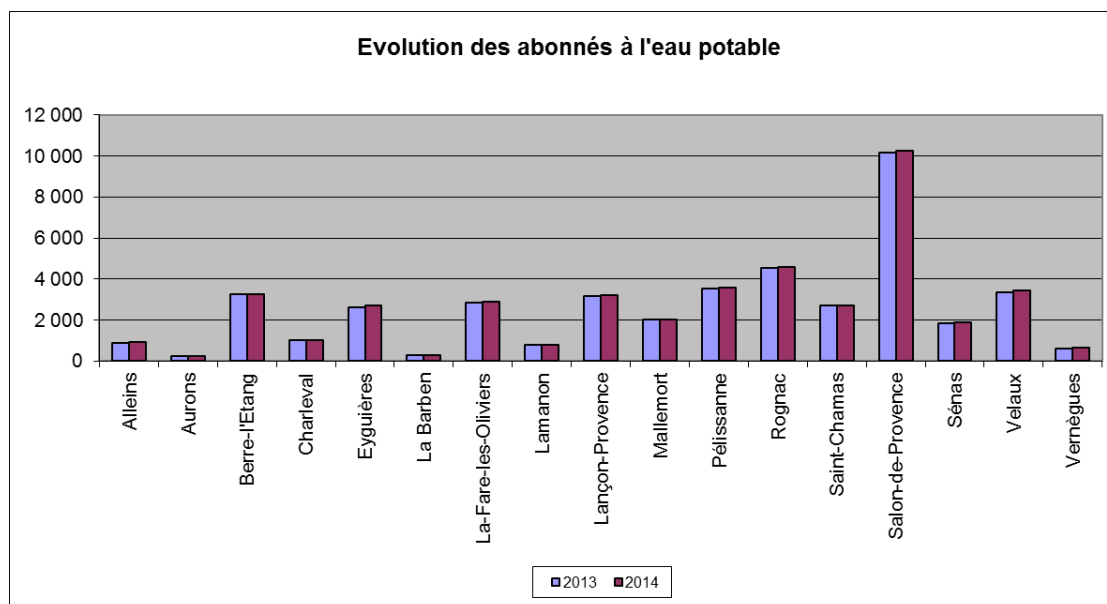
2. Les chiffres clés

2.1. Le nombre d'abonnés

En 2013, le nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération était de 43 987.

En 2014, on compte 44 563 abonnés, soit une augmentation de 1,31 % par rapport à 2013.

Nombre d'abonnés			
Communes	2013	2014	Evolution en %
Alleins	906	951	4,97%
Aurons	258	259	0,39%
Berre-l'Etang	3 269	3 288	0,58%
Charleval	1 020	1 023	0,29%
Eyguières	2 630	2 714	3,19%
La Barben	281	290	3,20%
La-Fare-les-Oliviers	2 859	2 908	1,71%
Lamanon	789	799	1,27%
Lançon-Provence	3 166	3 200	1,07%
Mallemort	2 020	2 012	-0,40%
Pélissanne	3 520	3 563	1,22%
Rognac	4 561	4 586	0,55%
Saint-Chamas	2 717	2 719	0,07%
Salon-de-Provence	10 146	10 262	1,14%
Sénas	1 845	1 907	3,36%
Velaux	3 380	3 427	1,39%
Vernègues	620	655	5,65%
TOTAL	43 987	44 563	1,31%



Pour rappel :

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation), etc.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

A chaque catégorie d'usage de l'eau correspond un abonnement, à chaque abonnement correspond un compteur, à chaque compteur correspond un point de raccordement sur le réseau.

2.2. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Définition d'un habitant desservi : Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau.

Communes	Données de base		Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse : nombre d'abonnés domestiques moyenne d'habitants par foyer	Population en 2014
	Nombre d'abonnés domestiques 2014	Estimation du nombre d'habitant par foyer		
Alleins	951	2,7	2568	2 480
Aurons	259	2,7	699	549
Berre-l'Etang	3 288	2,7	8878	14 059
Charleval	1 023	2,7	2762	2 568
Eyguières	2 714	2,7	7328	6 734
La Barben	290	2,7	783	748
La-Fare-les-Oliviers	2 908	2,7	7852	7 754
Lamanon	799	2,7	2157	1 942
Lançon-Provence	3 200	2,7	8640	8 602
Malemort	2 012	2,7	5432	6 302
Pélissanne	3 563	2,7	9620	9 862
Rognac	4 586	2,7	12382	11 864
Saint-Chamas	2 719	2,7	7341	8 013
Salon-de-Provence	10 262	2,7	27707	44 502
Sénas	1 907	2,7	5149	6 856
Velaux	3 427	2,7	9253	8 839
Vernègues	655	2,7	1769	1 544
TOTAL	44 563	2,7	120 320	143 218

Etant donné les résultats obtenus (cf Berre l'Etang et Salon-de-Provence) et l'incertitude des données de bases (voir définition de l'abonné ci-dessus, par exemple) nous ne pouvons pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

2.3. Les volumes comptabilisés

En 2014, les volumes comptabilisés sur les 17 communes représentent 8 685 065 m³.

Voir Annexe 1

Définition: La consommation totale comptabilisée résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Cet indicateur tient compte des volumes résultant de la lecture des index (sans correction d'exactitude), des rectifications qui ont pu être faites après erreur de relevés, des évaluations pour cause d'inaccessibilité, de dysfonctionnement ou d'absence provisoire de certains compteurs. Les volumes utilisés sur des branchements non équipés en permanence de compteurs ne sont pas compris dans ce volume mais dans le volume utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation (Consommation non comptabilisée affectée à l'usage « Collectif public » et « Défense incendie »). Ce volume se rapporte à l'ensemble des compteurs d'abonnés à l'exclusion des compteurs d'exportation. Le volume comptabilisé se diffère généralement du volume facturé car la période de relève n'est pas la même pour ces deux volumes.

2.4. Les volumes consommateurs sans comptage

En 2014, les volumes consommateurs sans comptage sur les 17 communes représentent environ 83 309 m³.

Voir Annexe 1

Définition: Le volume consommateur sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (exemple : défense incendie).

Ils représentent 0,75 % des volumes produits sur les 17 communes.

2.5. Les volumes de service du réseau

En 2014, les volumes de service du réseau sur les 17 communes représentent environ 34 314 m³.

Voir Annexe 1

Définition: Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution : nettoyage des réservoirs, purges de réseau, etc... (Consommation non comptabilisée).

Ces volumes représentent 0,31 % des volumes produits sur les 17 communes.

2.6. Les volumes consommés autorisés

En 2014, les volumes consommés sur les 17 communes représentent 8 685 065 m³.

Voir Annexe 1

Les volumes consommés autorisés représentent 78,76% des volumes produits sur les 17 communes.

Définition : Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volumes 2014 en m ³ :					
Commune	consommé autorisé	comptabilisé (ramené à 365j)	consommateur sans comptage	de service du réseau	produits
Alleins	118 285	114 751	2 067	1 467	132 257
Aurons	37 013	35 594	583	836	41 488
Berre l'Etang*	939 409	916 664	19 548	3 197	1 258 728
Charleval	153 194	149 158	1 304	2 733	176 667
Eyguières	351 452	344 549	5 932	971	518 326
La Barben	38 186	37 247	359	580	38 550
La Fare-les-Oliviers	382 549	376 666	5 145	738	504 941
Lamanon	105 434	102 111	2 131	1 192	157 708
Lançon-Provence**	660 214	646 176	9 833	4 205	803 903
Mallemort	302 035	295 888	5 084	1 064	443 361
Pélissanne	477 589	446 012	26 784	4 794	660 583
Rognac***	921 960	899 169	15 841	6 950	1 214 928
Saint Chamas	509 104	499 755	7 411	1 939	629 252
Salon-de-Provence	2 759 092	2 688 495	55 740	14 858	3 287 373
Sénas	228 520	220 537	5 765	2 218	256 389
Velaux	611 548	598 372	10 610	2 566	794 307
Vernègues	89 481	86 146	709	2 626	108 076
TOTAL	8 685 065	8 457 288	83 309	34 314	11 026 837

* les volumes comptabilisés et produits de Berre l'Etang s'expliquent par l'intégration des volumes de Lyondellbasell pendant 6 mois.

** Le volume produit de Lançon-Provence inclut le volume vendu en gros à Cornillon-Confoux.

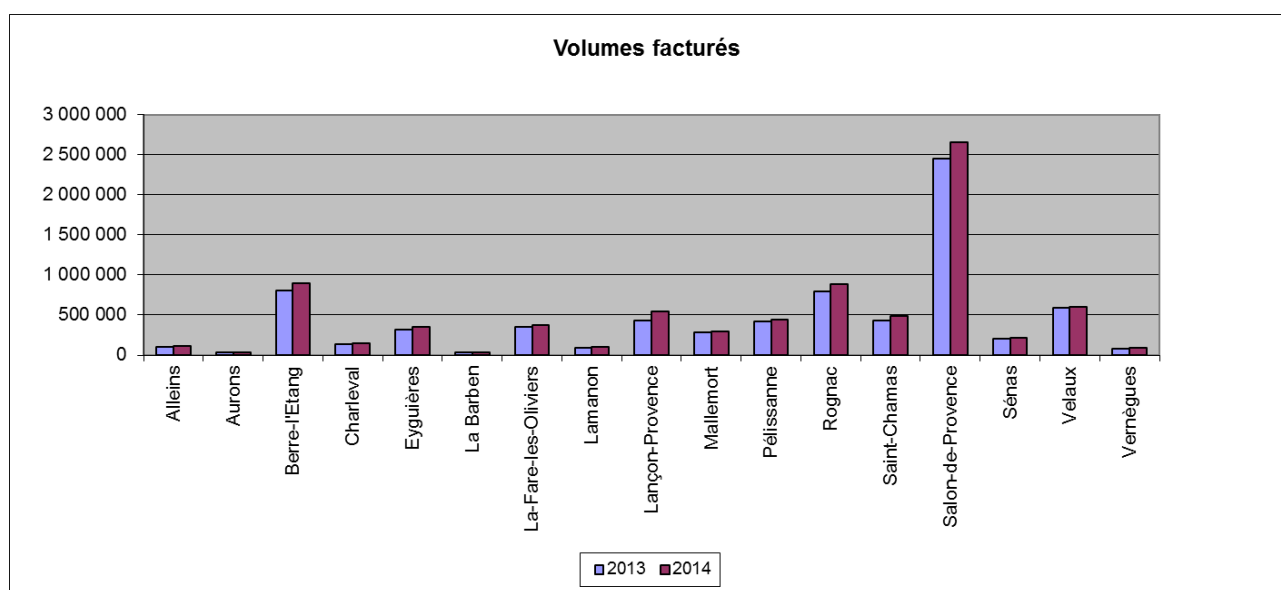
*** Le volume produit de Rognac n'inclut naturellement pas les volumes issus des Barjaquets et fournis en gros à Berre l'Etang et Lyondellbasell.

2.7. Les volumes facturés

En 2014, les volumes facturés sur les 17 communes sont de 8 270 879 m³ pour 7 577 434 m³ en 2013 soit une hausse de 9,15%.

Cet important écart est dû à la période qui a été prise en compte pour le calcul du volume facturé. Le volume de 2013 est basé sur l'année civile alors que celui de 2014 est basé sur l'année d'exercice.

Volumes facturés annuels en m3			
Communes	2013	2014	Evolution en %
Alleins	106 193	114 719	8,03%
Aurons	34 170	35 594	4,17%
Berre-l'Etang	809 623	892 423	10,23%
Charleval	132 884	148 004	11,38%
Eyguières	315 170	352 120	11,72%
La Barben	35 117	38 085	8,45%
La-Fare-les-Oliviers	355 422	376 988	6,07%
Lamanon	94 898	99 780	5,14%
Lançon-Provence	437 302	546 186	24,90%
Mallemort	279 391	291 819	4,45%
Pélissanne	419 339	438 114	4,48%
Rognac	791 059	881 420	11,42%
Saint-Chamas	436 270	493 178	13,04%
Salon-de-Provence	2 451 520	2 659 194	8,47%
Sénas	205 764	216 672	5,30%
Velaux	595 565	599 565	0,67%
Vernègues	77 747	87 018	11,92%
TOTAL	7 577 434	8 270 879	9,15%



3. Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Voir Annexe 1

4. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Néant

5. Le montant des amortissements

AMORTISSEMENTS DES BIENS		
28031	Frais etude	10 618,27
2805	Concessions droits brevets licence	162,25
28125	Terrains batis	3 656,43
281311	Batiment d'exploitation	21 644,75
281315	Batiments administratifs	13 643,40
281351	Batiments d'exploitation	7 361,80
28151	Materiel complexe	70 022,19
281531	Reseaux d'adduction d'eau	123 219,19
28154	Materiel industriel	9 950,58
28155	Amort outill industriel	123,57
281561	Materiel specifique d'exploitat.eau	394,72
281721	Terrains nus	366,21
2817311	Batiment d'exploitation	33 548,72
2817351	Batiments d exploitation	350,70
281751	Inst complexes specialisees	5 815,89
2817531	Installations reseaux d'adduct0 eau	747 846,98
281754	Materiel industriel	251,50
2817561	Service de distribution de l'eau	4 445,59
281788	Autres	46 617,63
28181	Amort immob inst gle agenc et amengt div	3 137,00
28183	Amort mat de bureau et mat informatique	144,72
	TOTAL	1 103 322,09

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		
139111	Agence de l'eau	11 935,95
139118	Autres	3 380,03
13912	Regions	1 533,30
13913	Departements	12 601,63
13914	Subvention communes	36,14
13918	Subv equipement autres	17 408,38
	TOTAL	46 895,43

6. Le prix TTC du service au m³ sur une base de 120 m³ (D101.0)

6.1. Tarif de l'eau potable sur le territoire d'Agglopoie Provence

TARIF ORDINAIRE EAU & ASSAINISSEMENT				TARIF GENERAL ESPACES VERT EAU			
AGGLOPOLE PROVENCE EAU		CONTRAT : ABONNE : ADRESSE :		AGGLOPOLE PROVENCE EAU		CONTRAT : ABONNE : ADRESSE :	
Logements 1		m3 annuels 120 m3		Logements 1		m3 annuels 120 m3	
		Prix Unit HT	Montant HT			Prix Unit HT	Montant HT
DISTRIBUTION DE L'EAU				DISTRIBUTION DE L'EAU			
CONSOMMATION				CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,8402	50,41 €	Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,8402	50,41 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,9242	55,45 €	Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,9242	55,45 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	1,0166	0,00 €	Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	1,0166	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €	Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0825	9,90 €	Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0825	9,90 €
			207,16 €				362,22 €
COLLECTE DES EAUX USEES				COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION				CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,6159	36,95 €	Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	0 m3	0,6159	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,6775	40,65 €	Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	0 m3	0,6775	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7452	0,00 €	Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7452	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,1161	13,93 €	Consommation part collectivité	0 m3	0,1161	0,00 €
			91,53 €				0,00 €
ORGANISMES PUBLICS				ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE				AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau	120 m3	0,2800	33,60 €	Lutte contre la pollution Agence de l'eau	0 m3	0,2800	0,00 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	120 m3	0,1500	18,00 €	Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	0 m3	0,1500	0,00 €
			51,60 €				0,00 €
TOTAL Hors Taxes			350,29 €	TOTAL Hors Taxes			362,22 €
MONTANT TVA (à 5,5 %)			13,24 €	MONTANT TVA (à 5,5 %)			19,92 €
MONTANT TVA (à 10 %)			10,95 €	MONTANT TVA (à 10 %)			0,00 €
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			374,48 €	TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			382,14 €
			Prix moyen 3,1207 €				Prix moyen 3,1845 €

Source : Agglopoie Provence Eau – Tarifs 2014

Une note d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, indiquant l'origine des redevances et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservations des milieux aquatiques, est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : www.eaurmc.fr/RPQS .

6.2. Evolution de la facture de l'eau base INSEE (en € TTC)

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique ;
- ayant une résidence principale ;
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable ;
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location ;
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

Pour calculer l'évolution de la facture d'eau pendant l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

Ce montant a été calculé à partir de la somme des participations suivantes :

Commune	2013		2014	
	120m3	m3	120m3	m3
Alleins	246,37	2,05	254,00	2,12
Aurons	246,37	2,05	254,00	2,12
Berre-l'Etang	243,60	2,03	247,20	2,06
Charleval	246,37	2,05	254,00	2,12
Eyguières	246,37	2,05	254,00	2,12
La Barben	246,37	2,05	254,00	2,12
La Fare-les-Oliviers	246,37	2,05	254,00	2,12
Lamanon	246,37	2,05	254,00	2,12
Lançon-Provence	246,37	2,05	254,00	2,12
Malemort	246,37	2,05	254,00	2,12
Pélissanne	246,37	2,05	254,00	2,12
Rognac	246,37	2,05	254,00	2,12
Saint Chamas	246,37	2,05	254,00	2,12
Salon-de-Provence	246,37	2,05	254,00	2,12
Sénas	246,37	2,05	254,00	2,12
Velaux	246,37	2,05	254,00	2,12
Vernègues	246,37	2,05	254,00	2,12
Moyenne	246,21	2,05	253,60	2,11

- part fermier ;
- part collectivité ;
- Agence de l'Eau ;
- T.V.A (5,5 %).

7. Le montant des travaux

Les travaux

Chap	Libellé	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/14
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	4 824,00	1 264,89
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	3 372 394,43	2 231 770,32
Total des dépenses d'équipement		3 377 218,43	2 233 035,21

Les subventions liées aux travaux

Chap	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/14
13111	Agence de l'eau	50 292,80	
13118	Autres		
1313	Départements	534 020,00	5 496 697,99
1314	Subvention équipement communes	1 690,33	
1318	Autres		
1333	P.a.e. (programme aménagement ensemble)	62 209,82	
TOTAL			5 496 697,99

8. Les travaux et études réalisés en 2014

Alleins

Extension du réseau Quartier Saint-Jacques Phase 1.
Extension du réseau entre le nouveau forage et la conduite d'alimentation du réservoir des Costes.

Aurons

Extension du réseau Lot les Pinèdes côté Nord Phase 1.

Berre l'Etang

Extension du réseau Rue du 19 mars 1962.
Remplacement du ballon hydrophore Station de filtration.

Charleval

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Tuilerie. Extension du réseau Contre Allée de la D561c Phase 1.

Eyguières

Réhabilitation du réseau Chemin de Sainte-Anne.
Intervention sur réseau Rue Frédéric Mistral.
Intervention sur réseau et reprise de branchements Chemin de Sainte-Anne.

La Barben

Restructuration du réseau Secteur du Jeu de Boules.

La Fare les Oliviers

Extension du réseau Hameau des Crémades – Voie perpendiculaire au Chemin de la Pomme de Pin.
Réhabilitation du réseau Chemin de la Pomme de Pin.

Lamanon

Restructuration du réseau et reprise de branchements voie perpendiculaire au Chemin du Mistral. Extension du réseau pour desserte secteur la Baronnerie sous la D71 et D71d par le réseau de Sénas Phase 1.

Lançon-Provence

Réhabilitation du réseau Montée du Château – Grand Rue et Rue de la Tour – Rue des Ferrages. Extension du réseau Rue Sainte-Anne.

Mallemort

Extension du réseau Secteur Nord Alpilles Durance Phase 1 – Chemins ruraux Secteur Chemin des Jardins. Réhabilitation du réseau Rue du Château d'eau. Participation à l'extension du réseau entre le nouveau forage et la conduite l'alimentation du réservoir des Costes à Alleins.

Pélissanne

Extension du réseau Avenue du Maréchal Leclerc D17. Réhabilitation du réseau Route de St-Jean (D68). Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République.

Rognac

Réhabilitation du réseau Rue des Jacinthes – Avenue des Pins. Extension du réseau Rue du Basilic.

Saint-Chamas

Extension du réseau Chemin des Saliniers Phase 1. Réhabilitation du réseau Rue Lafayette – Chemin des Trousses. Groupement de commande pour opération de restructuration du réseau Avenue Saint-Exupéry Phase 2.

Salon-de-Provence

Extension du réseau Secteur Bel Air (Plan d'Aménagement d'Ensemble).
Extension et réhabilitation du réseau Chemin des Entrages Côté Nord.
Extension du réseau Chemin de la Bartavelle.
Restructuration du réseau Boulevard Danton côté Sud – Boulevard Danton côté Nord.
Réhabilitation du réseau Résidence Danton.
Opération de construction de l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP).
Extension du réseau d'eau brute Chemins de la Miette et de Chaillol et ancien Chemin des Aubes pour desserte UPEP Phase 1.

Sénas

Restructuration du réseau Chemin du Cimetière et Avenue André Aune (D7n).

Velaux

Intervention sur réseau Allée Claude Debussy.
Réhabilitation du réseau Allée Jean-François Millet.
Restructuration du réseau Avenue Jules Andraud Phase 1. Raccordement électrique de la parcelle où est implanté le réservoir de la Garenne.

Vernègues

Extension du réseau pour desserte Lot les Carlats – Voie de desserte ZA Secteur de l'Héritière.

Linéaire existant	1 015 514 ml	
Extension	3 870 ml	0,38 %
Réhabilitation	5 341 ml	0,53 %
Total extension + réhabilitation	9 211 ml	0,91 %

En 2014, les travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux et les branchements d'eau potable de la Communauté d'Agglomération ont représenté 9 211 mètres sur les 1 015 514 mètres existants, soit 0,91 % du linéaire total.

9. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2015

Alleins

Réalisation d'un local technique et des équipements pour la mise en service du forage.
Réalisation d'un chemin d'accès au nouveau forage.
Travaux de Protection de la ressource (clôture Périmètre de Protection Immédiate) nouveau forage.
Travaux de pose de ventouse sur plusieurs voies de la commune.

Aurons

Extension du réseau AEP Lotissement les Pinèdes Phase 2.

Berre l'Etang

Réhabilitation du réseau Avenue de Sylvanès (entre le giratoire St-Roch et l'Avenue de la Libération) – Rue de la Commune de Paris – Boulevard Roger Salengro. Etude pour travaux de construction d'une station de filtration des communes du Sud d'Agglopoie Provence.

Charleval

Extension du réseau contre Allée de la D561c Phases 2 et 3. Réhabilitation du réseau et reprise de branchements des voies du village (ex : Avenue de la Libération, Rue St Césaire).

Eyguières

Réhabilitation du réseau et reprise des branchements Avenue René Cassin Phase 2 – Rue et Impasse du Fossé Meyrol – Impasse de la Crau. Extension du réseau Chemin des Frères Mineurs.

La Barben

Mise en place d'un système de fermeture automatique de bouteilles de chlore Pompage de la Barben.

La Fare les Oliviers

Restructuration du réseau Chemin des Emeris – Chemin du Grand Jas. Réhabilitation du réseau Chemin de Saint Eloi. Extension du réseau Chemin de la Bosque N°1 Phase 1. Etude pour travaux de construction d'une station de filtration des communes du Sud d'Agglopoie Provence.

Lamanon

Extension du réseau pour desserte secteur la Baronnerie par réseau de Sénas Phase 2.

Lançon-Provence

Réhabilitation du réseau – Impasse des Oliviers – Allée des Baïsses – Quartier La Coste Phase 1. Etude pour la réhabilitation de la partie supérieure du réservoir du Moulin de Laure.

Mallemort

Participation à la réalisation d'un local technique et des équipements pour la mise en service du forage d'Alleins. Réhabilitation du réseau Rue du Cosmonaute et Rue Jullian – Rue Anselme Burles.
Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau Chemin de Salon.
Extension réseau Secteur Nord Alpilles Durance Phase 2.
Travaux de pose de compteurs de sectorisation.
Etude de la desserte Quartier Douneau.

Pélissanne

Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République.
Restructuration du réseau Lot les Cyprès 2 (Rue Rolland Garros).
Extension du réseau Secteur des Salounets côté Sud.
Interventions sur réseau carrefour Avenue Gabriel Reynaud et Boulevard des Oliviers – carrefour Avenue Jean Moulin et Chemin du Plan de Clavel.
Travaux au niveau du forage des Goules (sécurité et chloration).

Rognac

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Boulevard Frédéric Mistral.
Etude pour travaux d'étanchéité et mise en place d'un débitmètre Réservoir de la station de filtration des Bassins.
Etude pour travaux de construction d'une station de filtration des communes du Sud d'Agglopoie Provence.

Saint-Chamas

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements – Rue Louis Blanc – Impasse des Poudres.
Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau Rue Victor Ferrié.
Extension du réseau Chemin des Baumes.

Salon-de-Provence

Restructuration du réseau et reprise de branchements Avenue Emile Zola – Avenue de Wertheim.
Extension du réseau Rue du Commandant Sibour – Périmètre intérieur du Pôle d'Echange Multimodal – Rue du Pavillon.
Réhabilitation du réseau Résidence Nostradamus.
Opération de construction de l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP).
Extension du réseau d'eau brute Chemins de la Miette et de Chaillol et ancien Chemin des Aubes pour desserte UPEP Phase 2.

Sénas

Extension du réseau Chemin du Pigeonnier et Voie Nouvelle – Chemin de la Genestière.

Velaux

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Allée Maréchal Serrurier – Rue Léon Vérane Phase 1.
Etude pour travaux de construction d'une station de filtration des communes du Sud d'Agglopoie Provence.

Vernègues

Extension du réseau Chemin des Bastides.
Travaux de Protection de la ressource (clôture Périmètre de Protection Immédiate) Forage de Cazan.
Etude pour recherche Nouvelle Ressource.

DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

1. Le taux de réclamations (P155.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

2. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

Bon à savoir:

Le délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

3. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Voir Annexe 1

Définition: Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Bon à savoir:

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

4. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Voir annexe 1

5. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

5.1. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Des contrôles périodiques sont réalisés sur la ressource. L'ARS réalise un contrôle annuel sur les eaux brutes et les eaux traitées.

En cas de pollution de la ressource, les services de l'ARS et de la DDTM seront prévenus.

Un contrôle régulier de la ressource est également réalisé par l'exploitant.

5.2. LE TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE EN 2014 (P101.1)

Sur les 17 communes d'AgglopoLe Provence, les eaux distribuées sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie sont annexés au présent rapport (**annexe 1**).

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, le nombre de prélèvements non conformes.

5.3. LE TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMETRES PHYSICO CHIMIQUES EN 2014 (P102.1)

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques sont annexés au présent rapport (**annexe 1**).

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour, ce taux correspond au nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, le nombre de prélèvements non conformes.

Pour information, les principaux résultats du contrôle sanitaire réalisé par les agences régionales de santé (ARS) sont disponibles sur le site Internet <http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2014	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
TOTAL GENERAL	18 886 819,82	15 046 435,28	512 088,58	1 009 676,59	1 522 027,31	262,14

dont Agence de l'Eau

	157 965,66	41 618,58	0	10 809,39	11 071,53	262,14
--	------------	-----------	---	-----------	-----------	--------

	Montant en €
Recettes réelles	5 735 505,08
Dépenses réelles	1 483 986,09
Epargne brute	4 251 518,99
Dette au 31/12/2014	15 046 435,28

RATIO DE DESENETTEMENT ESTIME A 3,54 ANNEES.

ECHancier DE DESENETTEMENT REEL

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	1 009 676,59	512 088,58	1 522 027,31	15 046 435,28
2015	978 419,03	486 984,69	1 465 611,81	14 068 016,25
2016	981 660,51	456 255,74	1 438 070,02	13 086 355,75
2017	958 707,28	426 072,93	1 384 888,29	12 127 648,47
2018	985 587,75	395 735,63	1 381 385,51	11 142 060,72
2019	1 016 672,03	364 354,96	1 381 058,12	10 125 388,69
2020	1 046 182,70	331 855,30	1 378 038,00	9 079 206,00
2021	1 092 284,10	297 991,88	1 390 275,98	7 986 921,90
2022	1 115 599,51	263 148,49	1 378 748,00	6 871 322,39
2023	1 139 887,80	227 386,25	1 367 274,05	5 731 434,59
2024	1 165 190,50	190 665,55	1 355 856,05	4 566 244,08
2025	1 192 199,20	152 938,99	1 345 138,19	3 374 044,89
2026	1 256 684,14	113 810,89	1 370 495,03	2 117 360,75
2027	1 209 309,26	73 169,03	1 282 478,29	908 051,48
2028	382 173,46	34 415,62	416 589,08	525 878,02
2029	400 130,91	16 458,17	416 589,08	125 747,11
2030	26 100,71	4 467,45	30 568,16	99 646,40
2031	27 120,20	3 447,96	30 568,16	72 526,20
2032	28 179,50	2 388,66	30 568,16	44 346,70
2033	29 280,16	1 288,00	30 568,16	15 066,54
2034	15 066,54	217,54	15 284,08	0,00
TOTAL GENERAL	16 056 111,88	4 355 142,31	20 412 079,53	117 113 702,21

2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements (annexe 1).

Formule de calcul: Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

P103.2	Alleins	Aurons	Berre- l'Etang	Charleval	Eyguières	La Barben	La-Fare-les- Oliviers	Mallemort	Lançon- Provence	Lamanon	Péliganne	Rognac	Saint- Chamas	Salon	Sénas	Velaux	Vernègues
Plan du Réseau																	
1) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et les dispositifs de mesures (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
2) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 1 à 2 (note sur 15)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Inventaire de réseaux																	
3) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. (entre 0 et 10 points en fonction des 3 critères de l'item)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
4) Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
5) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Total obtenu pour les Items 3 à 6 (note sur 30)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Réalisation du descriptif détaillé des réseaux																	
7) Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8) Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
9) Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10) Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11) Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
12) Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement) (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
13) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
14) Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 7 à 14 (note sur 75)	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1. Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

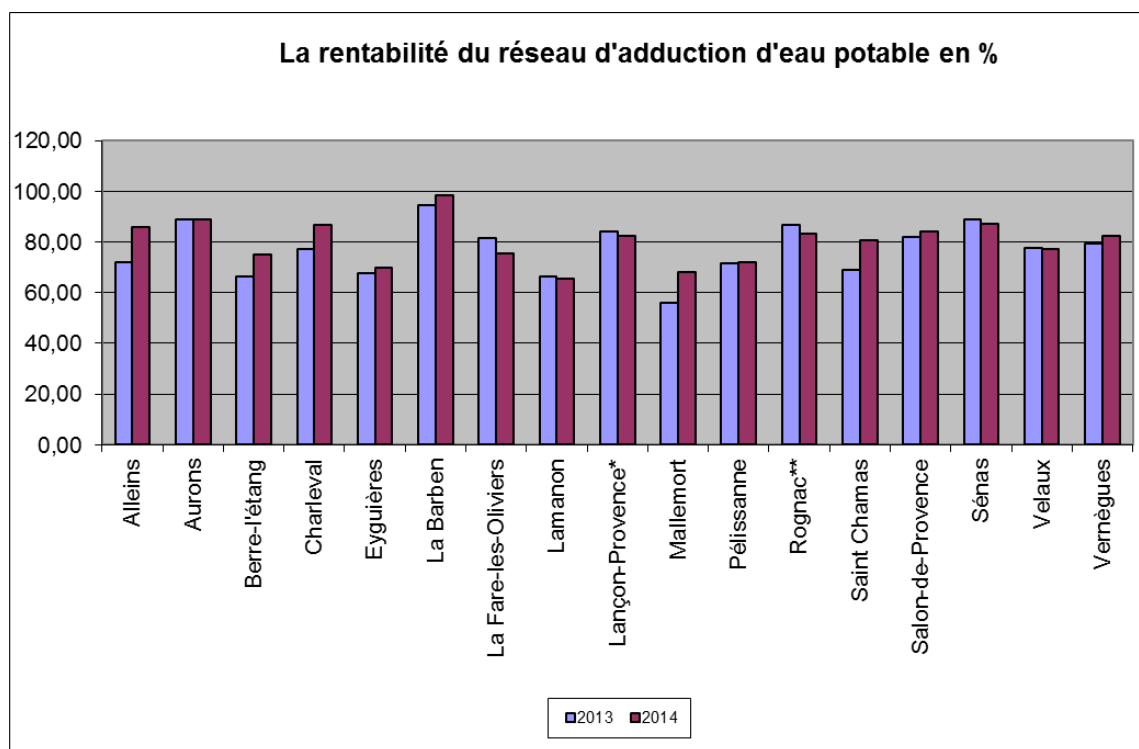
Commune	Rendement		
	2013	2014	Evolution en %
Alleins	72,17	85,94	19,08
Aurons	88,98	89,09	0,13
Berre-l'étang	66,43	74,84	12,67
Charleval	77,39	86,68	12,00
Eyguières	67,67	69,65	2,92
La Barben	94,46	98,41	4,18
La Fare-les-Oliviers	81,62	75,37	-7,66
Lamanon	66,52	65,57	-1,42
Lançon-Provence*	83,96	82,26	-2,02
Mallemort	55,91	68,12	21,83
Pélissanne	71,71	71,88	0,24
Rognac**	86,69	83,30	-3,91
Saint Chamas	69,10	80,57	16,59
Salon-de-Provence	81,88	83,97	2,55
Sénas	89,10	87,04	-2,31
Velaux	77,48	77,09	-0,52
Vernègues	79,35	82,52	3,99
TOTAL	77,51	79,73	2,86

Le calcul des rendements correspond à la division du total des volumes consommés (consommés autorisés + consommateur sans comptage + service du réseau + vendus en gros) par le total des volumes distribués (produits + achetés en gros).

Afin d'être au plus juste dans le calcul du rendement de réseau, les volumes vendus à d'autres communes ou sociétés sont pris en compte dans le calcul car ils transitent dans le réseau, c'est le cas pour :

- Lançon-Provence (*) : Le volume vendu à Cornillon-Confoux est pris en compte dans le calcul du rendement de réseau.
- Rognac (**): Le volume vendu à la société Lyondellbasell et à la commune de Vitrolles sont pris en compte dans le calcul du rendement de réseau.

En 2014, la rentabilité du réseau est en moyenne de 79.73%.



2. L'Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Voir Annexe 1

3. L'Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes en réseau (dispositions A.M.F) est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$I.L.P \text{ (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{Volume de perte}}{\text{Longueur des conduites de transport et de distribution (hors branchement)}}$$

Les réseaux d'alimentation en eau potable peuvent être notés en comparaison des valeurs de référence proposées à titre indicatif par l'Agence de l'Eau :

Catégorie de réseau (m ³ /j/km)	Rural (ILC<10)	Semi-rural (ILC<30)	Urbain (ILC>30)
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	<2,5	<5	<10
Médiocre	<4	<8	<15
Mauvais	>4	>8	>15

L'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau est déterminée par l'indice linéaire de consommation (ILC). Cet indice est égal au volume annuel consommé par les abonnés rapporté à la journée et au kilomètre de réseau (hors branchement calculé sur la période d'extraction des données)

Les indices linéaires de consommation, calculés sur les 17 communes, d'Agglopoie Provence sont reportés dans le tableau suivant :

Indice Linéaire de Consommation (ILC)		
Communes	2014	Catégorie de réseau
Alleins	14,0	Semi-rural
Aurons	14,0	Semi-rural
Berre-l'Etang	34,7	Urbain
Charleval	25,6	Semi-rural
Eyguières	25,2	Semi-rural
La Barben	11,1	Semi-rural
La-Fare-les-Oliviers	23,0	Semi-rural
Lamanon	17,6	Semi-rural
Lançon-Provence	27,0	Semi-rural
Mallemort	20,2	Semi-rural
Pélissanne	25,1	Semi-rural
Rognac	49,0	Urbain
Saint-Chamas	39,7	Urbain
Salon-de-Provence	45,6	Urbain
Sénas	23,1	Semi-rural
Velaux	25,9	Semi-rural
Vernègues	13,1	Semi-rural

Les indices linéaires de pertes, calculés sur les 17 communes d'Agglopoie Provence, sont reportés dans le tableau suivant :

Communes	2013	2014
Alleins	5,5	2,3
Aurons	1,8	1,7
Berre-l'Etang	15,5	11,7
Charleval	7,3	3,9
Eyguières	13,2	11,0
La Barben	0,7	0,2
La-Fare-les-Oliviers	5,4	7,5
Lamanon	8,9	9,2
Lançon-Provence	10,0	5,8
Mallemort	16,4	9,5
Pélissanne	10,5	9,8
Rognac	7,4	9,8
Saint-Chamas	16,7	9,6
Salon-de-Provence	10,2	8,7
Sénas	3,2	3,4
Velaux	6,9	7,7
Vernègues	3,4	2,8

En 2014, l'état du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable est classé :

- acceptable à bon sur les communes d'Alleins, Aurons, Charleval, La Barben, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas et Vernègues;
- médiocre sur les communes de Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence et Velaux;
- mauvais sur les communes d'Eyguières, Lamanon, Mallemort et Pélissanne.

Sur les 17 communes, nous pouvons constater que dix ont gardé leur classement (Aurons, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Sénas et Velaux), et sept ont leurs indices linéaires de pertes qui se sont améliorés (Alleins, Berre l'Etang, Charleval, Lançon-Provence, Saint-Chamas, Salon de Provence et Vernègues).

Voir Annexe 1

4. L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

	Alleins	Aurons Pélissanne	Eyguières	La Barben	Lamanon	Mallemort	Salon de Provence	Sénas	Vernègues		
NOM DU FORAGE	<i>Forage de la Barlatière</i>	<i>Forage des Goules</i>	<i>Forage du Défends</i>	<i>Source d'Adane</i>	<i>Forage de la Guérite</i>	<i>Forage de la Baronnerie</i>	<i>Forage de la Crau St-Pierre</i>	<i>Forage Zac de la Crau</i>	<i>Forage des Aubes et canal de Craponne</i>	<i>Forage de la Cabre</i>	<i>Forage de Cazan</i>
0 % : Aucune action.											
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	16/10/2000	17/02/2001	24/01/2002	19/06/2002	16/02/2005		20/07/1995	09/03/2005	24/04/2000	09/07/2007	
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.											
60 % : Arrêté préfectoral.	04/07/2003	18/10/2005	19/08/2003	02/08/2006		24/06/2009	16/12/1997		15/01/2007	11/05/2009	
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.											
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.											
Résultats	80%	80%	80%	80%	20%	60%	60%	80%	80%		

Voir Annexe 1

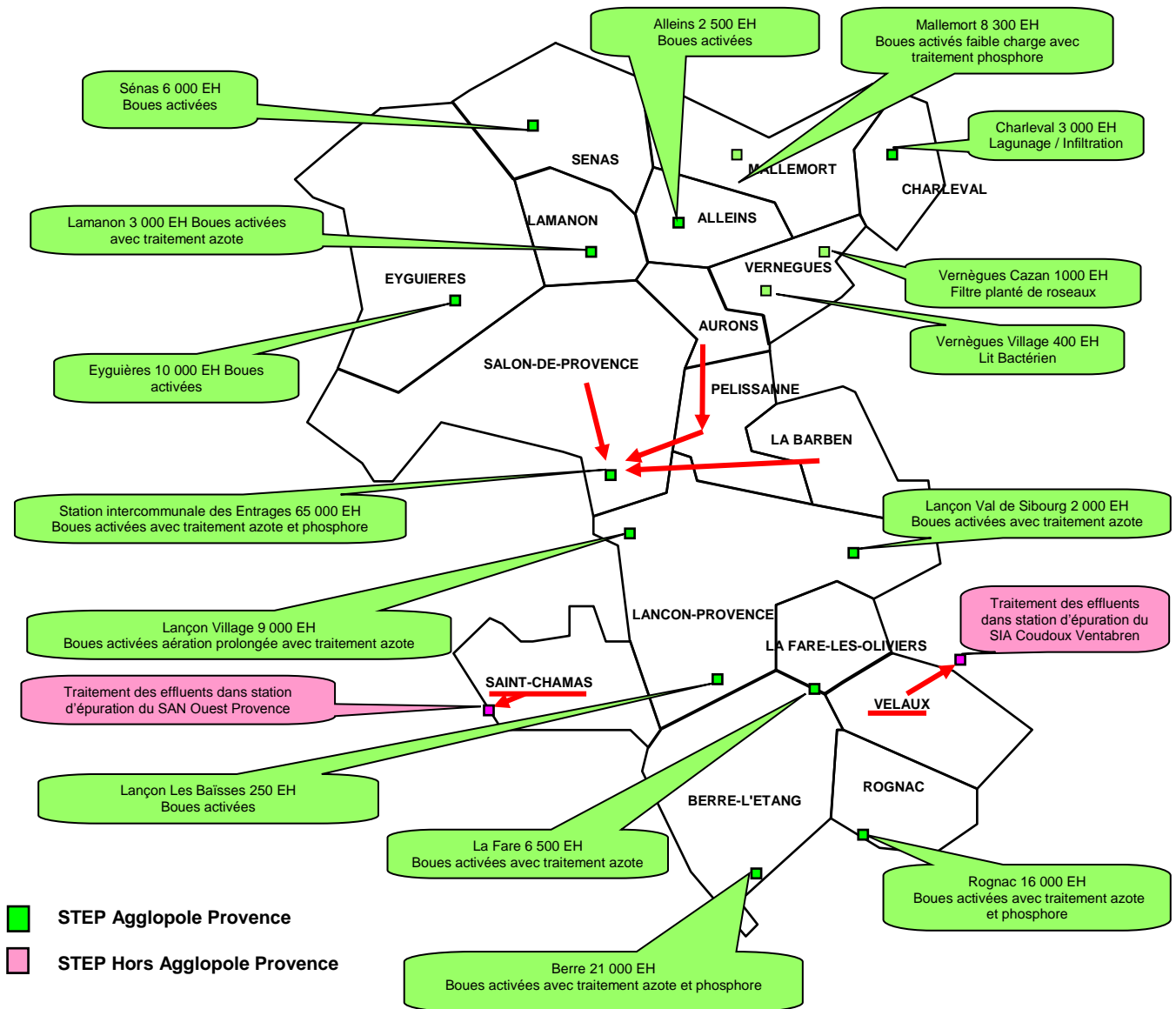
LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOMMAIRE

<i>PREMIERE PARTIE : LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</i>	38
1. Le patrimoine.....	38
2. Les chiffres clés.....	41
3. Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0).....	43
4. La quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0).....	44
5. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (P207.0).....	44
6. Le montant des amortissements.....	44
7. Le montant des subventions et contributions pour les travaux.....	45
8. Prix TTC du service au m3 sur une base de 120m3(D204.0).....	45
9. Le montant des travaux.....	48
10. Les travaux et études réalisés en 2014.....	49
11. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2015.....	50
 <i>DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER</i>	 51
1. Le taux de réclamations écrites (P258.1).....	51
2. Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0).....	51
4. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1).....	51
 <i>TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE</i>	 53
1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	53
2. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....	54
3. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (P253.2).....	54
4. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eau usée (P202.2).....	55
 <i>QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</i>	 56
1. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	57
2. La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3).....	57
3. La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P204.3).....	57
4. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (P205.3).....	58
5. L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3).....	58
6. La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3).....	58
 <i>ANNEXES</i>	 63/64

1. Le patrimoine

1.1. Localisation et caractéristiques des stations de traitement des eaux usées

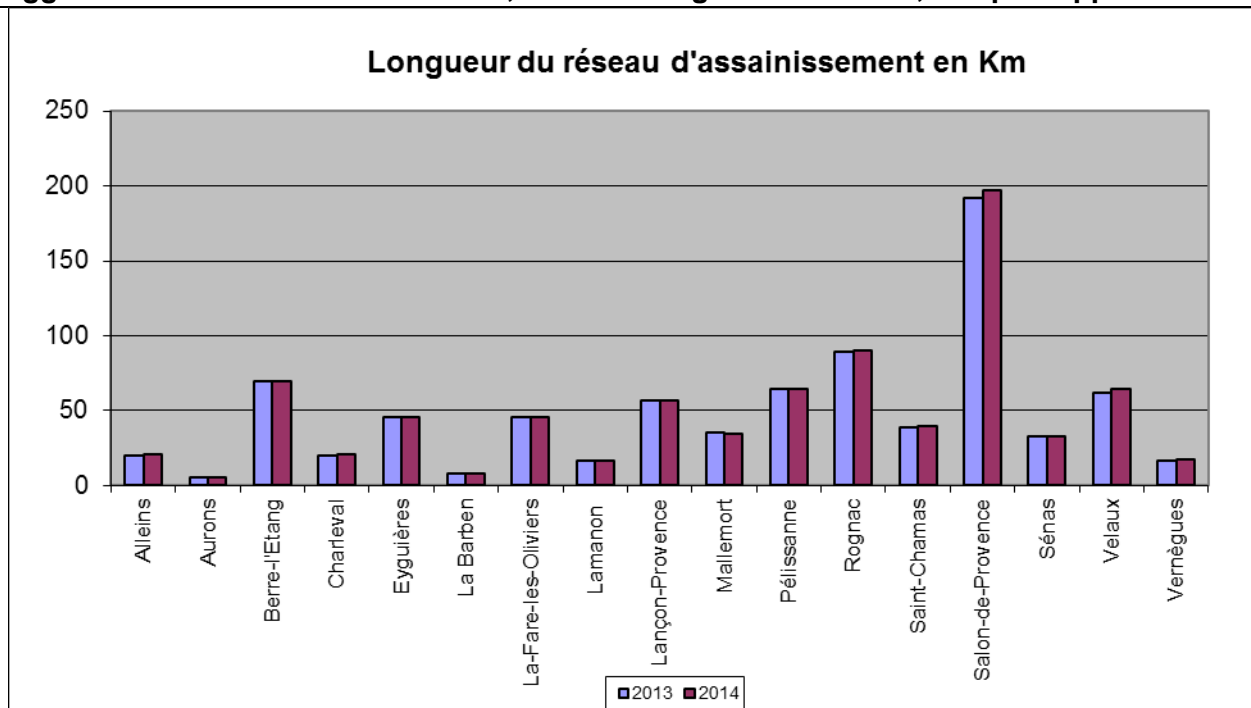


1.2. Informations complémentaires

Communes	Emplacements	Volumes Traités	Rendement MEST en %	Lieux du rejets des eaux traitées	Production annuelle de boues	Sissité des boues	D203.0	Devenir des boues (traitement et localisation) Préciser si filière conforme	P206.3	D202.0	Nombre de convention de raccordement
							Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)		Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation (en %)	Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	
Alleins	Nord ouest de la commune, en bordure du CD 71	120 960	97,5	dans le pluvial	6 009	4,5	27,12	rhizocompostage et épandage	100%	0	0
Berre-l'Etang	Sud Ouest de la commune, en bordure de l'étang de Berre	938 747	94,6	Etang de Berre	714 520	22,1	157,63	compostage	100%	0	1
Charleval	Nord de la commune, en bordure du CD 22	129 977	60,9	Infiltration sur plantation d'arbres			-	lagunage	100%	0	0
Eyguières	Sud de la commune, quartier des Condamines	636 787	94,9	Fossé Meyrol	503 800	19,1	96,17	compostage	100%	0	0
La-Fare-les-Oliviers	Sud de la commune (sur la commune de Berre)	326 571	98,0	Rivière Arc	339 820	21,7	88,50	Compostage et épandage	100%	0	0
Lamanon	Quartier des Barres (proximité du stade)	115 765	98,3	Canal Boisegli-Craponne	1 436	6,6	9,43	transport vers STEP Salon	100%	0	0
Lançon-Provence	Quartier des suilles (villages)	311 989	98,4	Ruisseau du grand fossé de Cornillon	582 860	15,3	96,26	Compostage et épandage	100%	0	0
	ZAC du Val de Sibourg	31 404	95,3	bassin pluvial	14 228	41,8	5,92	Décharge et épandage agricole	18%		
	Les Baïsses		S Obj	fossé pluvial	0	0	0,00	0	0%		
Mallemort	Nord de la commune, à proximité de la RD 23E	242 207	98,5	Rivière la Durance	339 820	21,7	74,38	compostage	100%	0	1
Rognac	Lieu dit les Bosquets, sud du marais de la Tête Noire, en bordure de l'étang de Vaïne	922 984	95,6	Etang de Berre	1 052 320	19,7	208,97	compostage	100%	4	3
Salon de provence	Sud de la commune, à proximité de la RN 113 et de la base aérienne	4 702 152	98,5	Rivière la Touloubre	5 005 150	20,2	1 010,299	compostage	100%	1	2
Sénas	Nord de la commune, quartier des Launes	479 508	97,2	Canal des Alpilles	590 880	13,2	78,69	compostage	100%	0	0
Vernègues	Village	25142	78,5	dans un Vabre	1,26	50%	0,63	compostage	100%	0	0
	Hameau de Cazan	44895	97,4	Infiltration				filtres plantés de roseaux		0	0

1.3. Le réseau d'eaux usées

En 2014, la longueur totale des réseaux d'eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération est d'environ 829 km, avec une augmentation de 0,84% par rapport à 2013.



Longueur réseau en Km			
Communes	2013	2014	Evolution en %
Alleins	20,194	20,493	1,48%
Aurons	5,785	5,785	0,00%
Berre-l'Etang	69,415	69,742	0,47%
Charleval	20,41	20,638	1,12%
Eyguières	45,393	45,582	0,42%
La Barben	8,319	8,319	0,00%
La-Fare-les-Oliviers	45,783	45,904	0,26%
Lamanon	16,394	16,394	0,00%
Lançon-Provence	56,621	56,521	-0,18%
Malemort	35,077	34,779	-0,85%
Pélissanne	64,349	64,405	0,09%
Rognac	89,218	90,333	1,25%
Saint-Chamas	39,16	39,526	0,93%
Salon-de-Provence	192,299	196,667	2,27%
Sénas	32,476	32,503	0,08%
Velaux	62,1	64,250	3,46%
Vernègues	16,7	17,278	3,46%
TOTAL	819,693	829,118	0,84%

En 2014, la longueur des réseaux a été estimée, sauf pour Vernègues, à l'aide du calcul suivant :

Linéaire hors branchement + (nombre de branchement * 5 ml (longueur moyenne d'un branchement)).

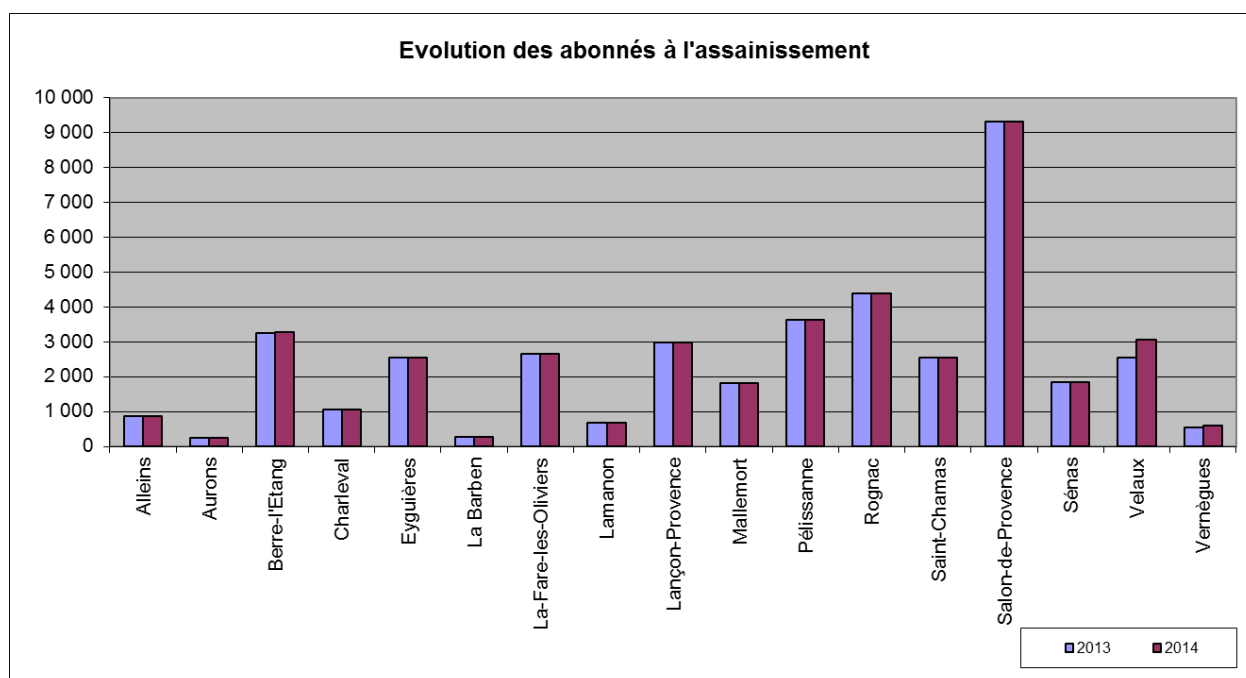
2. Les chiffres clés

2.1. Le nombre d'abonnés raccordés à une station d'épuration

En 2013, 41 180 abonnés de la Communauté d'Agglomération étaient raccordés à une station d'épuration.

En 2014, 41 743 abonnés sont raccordés à une station d'épuration, avec une augmentation de 1,37 % par rapport à 2013.

Nombre d'abonnés			
Communes	2013	2014	Evolution en %
Alleins	855	855	0,00%
Aurons	239	239	0,00%
Berre-l'Etang	3 246	3 266	0,62%
Charleval	1 060	1 060	0,00%
Eyguières	2 550	2 550	0,00%
La Barben	283	283	0,00%
La-Fare-les-Oliviers	2 656	2 656	0,00%
Lamanon	678	678	0,00%
Lançon-Provence	2 972	2 972	0,00%
Mallemort	1 820	1 820	0,00%
Pélissanne	3 622	3 622	0,00%
Rognac	4 388	4 388	0,00%
Saint-Chamas	2 553	2 553	0,00%
Salon-de-Provence	9 321	9 320	-0,01%
Sénas	1 839	1 839	0,00%
Velaux	2 555	3 049	19,33%
Vernègues	543	593	9,21%
TOTAL	41 180	41 743	1,37%



Pour rappel :

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnements arrêté au 31 Décembre représente les abonnements raccordés ou raccordables au réseau collectif d'assainissement à cette date. Ce nombre inclut les abonnements du service de l'assainissement (forfait) non raccordés au réseau public de distribution d'eau potable. Les abonnés eau ayant un dispositif d'assainissement non collectif ne font pas partie des abonnés du service (même si des prestations d'entretien de leur installation sont effectuées pour leur compte).

2.2. L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées(D201.0)

Définition d'un habitant desservi : Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Communes	Données de base			Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse 1 : nombre d'abonnés domestiques*nombre d'habitants moyen par foyer	Estimation du nombre d'habitants desservis Hypothèse 2: Volume facturé (abonné domestique)/120m ³ *nombre d'habitants moyen par foyer	Population INSEE (2014)
	Nombre d'abonnés 2014	Volume facturé 2014 (en m ³)	Estimation du nombre d'habitant par foyer			
Alleins	855	93 122	2,7	2309	2 095	2 480
Aurons	239	22 391	2,7	645	504	549
Berre-l'Etang	3 266	555 209	2,7	8818	12 492	14 059
Charleval	1 060	121 024	2,7	2862	2 723	2 568
Eyguières	2 550	282 468	2,7	6885	6 356	6 734
La Barben	283	32 825	2,7	764	739	748
La-Fare-les-Oliviers	2 656	306 376	2,7	7171	6 893	7 754
Lamanon	678	82 630	2,7	1831	1 859	1 942
Lançon-Provence	2 972	332 431	2,7	8024	7 480	8 602
Mallemort	1 820	235 961	2,7	4914	5 309	6 302
Pélissanne	3 622	381 300	2,7	9779	8 579	9 862
Rognac	4 388	705 669	2,7	11848	15 878	11 864
Saint-Chamas	2 553	381 422	2,7	6893	8 582	8 013
Salon-de-Provence	9 320	2 244 907	2,7	25164	50 510	44 502
Sénas	1 839	172 339	2,7	4965	3 878	6 856
Velaux	3 049	430 592	2,7	8232	9 688	8 839
Vernègues	593	82 359	2,7	1601	1 853	1 544
TOTAL	41 743	6 463 025	2,7	112 706	145 418	143 218

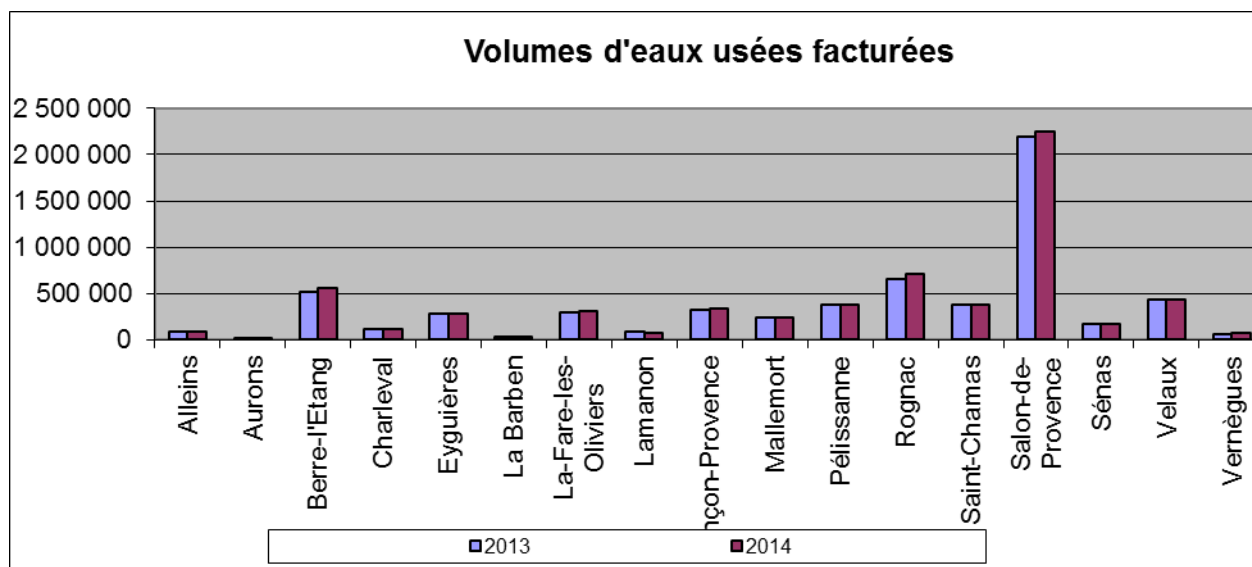
(*) nombre d'abonnés domestiques non communiqué - prise en compte du nombre d'abonnés total

Etant donné les résultats obtenus (Berre L'Etang et Salon de Provence) et l'incertitude des données de bases (voir définition de l'abonné ci-dessus par exemple) nous ne pouvons pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

2.3. Les volumes facturés

En 2014, les volumes facturés sur les 17 communes sont de 6 463 025 m³ pour 6 279 950 m³ en 2013 soit une hausse de 2,92 %.

Volumes facturés annuels en m3			
Communes	2013	2014	Evolution en %
Alleins	85 733	93 122	8,62%
Aurons	22 902	22 391	-2,23%
Berre-l'Etang	521 346	555 209	6,50%
Charleval	115 826	121 024	4,49%
Eyguières	284 278	282 468	-0,64%
La Barben	31 440	32 825	4,40%
La-Fare-les-Oliviers	297 747	306 376	2,90%
Lamanon	83 167	82 630	-0,65%
Lançon-Provence	320 059	332 431	3,87%
Mallemort	237 274	235 961	-0,55%
Pélissanne	377 822	381 300	0,92%
Rognac	650 187	705 669	8,53%
Saint-Chamas	384 659	381 422	-0,84%
Salon-de-Provence	2 196 880	2 244 907	2,19%
Sénas	171 630	172 339	0,41%
Velaux	434 000	430 592	-0,79%
Vernègues	65 000	82 359	26,71%
TOTAL	6 279 950	6 463 025	2,92%



3. Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Voir §1.2

4. La quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0)

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.

Voir §1.2 et Annexe 2

5. Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (P207.0)

Néant.

6. Le montant des amortissements

AMORTISSEMENTS DES BIENS		
28125	Terrains batis	1 346,64
281311	Batiment d'exploitation	196 500,81
281351	Batiments d'exploitation	10 616,92
28151	Materiel complexe	75 154,98
281532	Reseaux d'assainissement	146 822,44
28154	Materiel industriel	5 650,29
281562	Materiel specifiq.exploitat.assainissemnt	2 660,76
2817311	Batiment d'exploitation	219 714,64
281738	Autres constructions	50 449,89
281751	Inst complexes specialisees	173 858,98
2817532	Reseau d'assainissement	449 544,18
281754	Materiel industriel	3 828,82
2817562	Mat. spec. exploitat. assainissement	1 229,89
28183	Amort mat de bureau et mat informatique	710,00
28155	Amort outill industriel	20,33
2805	Concessions et licences	425,56
28087	Immob incorp. Reçu au titre d'une MAD	24,17
	TOTAL	1 338 559,30
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		
139111	Agence de l'eau	94 312,44
139118	Autres	1 998,05
13912	Regions	139 787,98
13913	Departements	53 810,31
13918	Subv equipement autres	81 275,89
	TOTAL	371 184,67

7. Le montant des subventions et contributions pour les travaux

Contributions diverses de fonctionnement					
				Titres émis	
741	Primes d'épuration			12 996,83	
747	Subv et part. des collectivités territ.				
748	Autres subventions d'exploitation			2 560,00	
				Titre émis	Produits rattachés
704	Travaux			1 122 825,77	0,00

8. Prix TTC du service au m³ sur une base de 120m³(D204.0)

8.1. Prix de la collecte des eaux usées

Le service public de l'assainissement sur les 17 communes de la Communauté d'Agglomération est assujéti à la T.V.A.

La redevance d'assainissement permet aux communes ou à leurs groupements de financer le fonctionnement et les investissements du service de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées

Voir le tableau sur la page suivante.

Pour information, les prix sont donnés pour :

- le prix au 1er janvier 2014
- un abonnement domestique
- l'abonnement au tarif annuel

Redevance « Modernisation des Réseaux de collecte » : Agence de l'eau

TARIF ORDINAIRE EAU & ASSAINISSEMENT			
AGGLOPOLE PROVENCE EAU	CONTRAT : ABONNE : ADRESSE :		
	Logements m3 annuels	1 120 m3	
		Prix Unit. HT	Montant HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,8402	50,41 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,9242	55,45 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	1,0166	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0825	9,90 €
			207,16 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur- tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,6159	36,95 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,6775	40,65 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7452	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,1161	13,93 €
			91,53 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau	120 m3	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	120 m3	0,1500	18,00 €
			51,60 €
TOTAL Hors Taxes			350,29 €
MONTANT TVA (à 5,5 %)			13,24 €
MONTANT TVA (à 10 %)			10,95 €
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			374,48 €
	Prix moyen		3,1207 €

TARIF GENERAL ESPACES VERT EAU			
AGGLOPOLE PROVENCE EAU	CONTRAT : ABONNE : ADRESSE :		
	Logements m3 annuels	1 120 m3	
		Prix Unit. HT	Montant HT
DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT			
	1	155,06	155,06 €
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur - tranche 1 - 0 à 60 m3	60 m3	0,8402	50,41 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	60 m3	0,9242	55,45 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	1,0166	0,00 €
Consommation part collectivité	120 m3	0,7617	91,40 €
Préservation des ressources en eau Agence de l'eau	120 m3	0,0825	9,90 €
			362,22 €
COLLECTE DES EAUX USEES			
CONSOMMATION			
Consommation part distributeur- tranche 1 - 0 à 60 m3	0 m3	0,6159	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 2 - 61 à 180 m3	0 m3	0,6775	0,00 €
Consommation part distributeur - tranche 3 - au-delà de 180 m3	0 m3	0,7452	0,00 €
Consommation part collectivité	0 m3	0,1161	0,00 €
			0,00 €
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE			
Lutte contre la pollution Agence de l'eau	0 m3	0,2800	0,00 €
Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau	0 m3	0,1500	0,00 €
			0,00 €
TOTAL Hors Taxes			362,22 €
MONTANT TVA (à 5,5 %)			19,92 €
MONTANT TVA (à 10 %)			0,00 €
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			382,14 €
	Prix moyen		3,1845 €

Source : AgglopoLe Provence Eau – Tarifs 2014

8.2. Evolution de la facture de l'assainissement base INSEE (en € TTC)

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique ;
- ayant une résidence principale ;
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau ;

Pour calculer l'évolution de la facture d'eau pendant l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

Commune	2013		2014	
	120m ³	m ³	120m ³	m ³
Alleins	114,38	0,953	120,48	1,004
Aurons	114,38	0,953	120,48	1,004
Berre-l'Etang	114,38	0,953	120,48	1,004
Charleval	114,38	0,953	120,48	1,004
Eyguières	114,38	0,953	120,48	1,004
La Barben	114,38	0,953	120,48	1,004
La Fare-les-Oliviers	114,38	0,953	120,48	1,004
Lamanon	114,38	0,953	120,48	1,004
Lañçon-Provence	114,38	0,953	120,48	1,004
Mallemort	114,38	0,953	120,48	1,004
Pélissanne	114,38	0,953	120,48	1,004
Rognac	114,38	0,953	120,48	1,004
Saint Chamas	114,38	0,953	120,48	1,004
Salon-de-Provence	114,38	0,953	120,48	1,004
Sénas	114,38	0,953	120,48	1,004
Velaux	114,38	0,953	120,48	1,004
Vernègues	114,38	0,953	120,48	1,004
Moyenne	114,38	0,95	120,48	1,004

Ce montant a été calculé à partir de la somme des participations suivantes :

- part fermier ;
- part collectivité
- agence de l'eau
- T.V.A (10 %).

9. Le montant des travaux

Les travaux				
Chap	Libellé		Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/14
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affecta			
23	Immobilisations en cours		3 408 936,77	1 526 381,38
Total des dépenses d'équipement			3 408 936,77	1 526 381,38
Les subventions liées aux travaux				
Chap	Libellé		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/14
13111	Agence de l'eau		371 123,30	
1312	Regions		268 920,00	
1313	Departements		910 799,00	2 859 626,03
1333	P.a.e.		16 626,60	
TOTAL			1 567 468,90	2 859 626,03

10. Les travaux et études réalisés en 2014

Alleins

/

Aurons

/

Berre l'Etang

Restructuration du réseau Avenue Lazare Ponticelli.
Réhabilitation du réseau EU Avenue de Sylvanès Phase 6 (devant collège) – Avenue du 8 mai 1945 – Avenue Pierre Sémard.

Charleval

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Tuilerie. Extension du réseau Contre Allée de la D561c Phase 1.

Eyguières

Extension du réseau Chemin des Magnanons Phase 1. Intervention sur réseau Rue Frédéric Mistral.

La Barben

/

La Fare les Oliviers

Réhabilitation et extension du réseau Hameau des Crémadès.
Restructuration du réseau Stade Xavier Foubert.
Réhabilitation des réseaux Chemin et Rue de la Pomme de Pin.
Extension du réseau Voie perpendiculaire au Chemin de la Pomme de Pin.

Lamanon

/

Lançon-Provence

Mise en œuvre du réseau de transfert de la station d'épuration des Baïsses vers le quartier de Mauran (4ème tronçon).
Réhabilitation du réseau Avenue du Maréchal Leclerc D15 (aval du refoulement des Roquilles) – Avenue du Maréchal Leclerc D15 (giratoire).
Etude pour travaux de réhabilitation du poste de relevage des Roquilles.

Mallemort

Réhabilitation du réseau Chemin du Tailleur de Pierres.
Restructuration du réseau Avenue de Craponne (D23) – Chemins ruraux Secteur Chemin des Jardins.

Pélissanne

Extension du réseau Avenue du Maréchal Leclerc D17.

Réhabilitation du réseau Chemin de Saint-Pierre Phase 1.

Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République.

Rognac

Extension du réseau Rues de la Sauge et de la Sarriette.

Intervention sur réseau Boulevard des Jeunes.

Saint-Chamas

Extension du réseau Chemin des Saliniers Phase 1.
Réhabilitation du réseau Rue Lafayette.

Salon de Provence

Extension du réseau Secteur Bel Air (Plan d'Aménagement d'Ensemble).

Extension du réseau Chemin des Entrages Côté Nord – Chemin de la Bartavelle.

Restructuration du réseau Boulevard Danton côté Sud – Boulevard Danton côté Nord.

Réhabilitation du réseau Allée de l'Eissame – Résidence Danton.

Sénas

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Avenue Louis Pascal.

Actualisation du zonage assainissement.

Velaux

Réhabilitation du réseau Chemin du Grand Pin.

Etude pour travaux de réhabilitation du poste de relevage de l'ancienne station d'épuration.

Vernègues

Etude pour travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration Village.

Extension du réseau pour desserte Lot les Carlats – Route du Vieux Vernègues (D22c) Phase 1.

Intervention sur réseau Montée de Gancel.

Linéaire existant	829 118 ml	
Extension	1 806,50 ml	0,22%
Réhabilitation	5 144,50 ml	0,62%
Total Extension + réhabilitation	6 951 ml	0,84%

En 2014, les travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux et les branchements d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération ont représenté 6 951 mètres sur les 829 118 mètres existants, soit 0,84 % du linéaire total.

11. Les travaux et études programmés ou en cours d'exécution en 2015

Alleins

Etude d'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

Réhabilitation de réseaux du Centre-Ville (ex : Chemin de Fer, ...).

Aurons :

/

Berre l'Etang

Réhabilitation du réseau Avenue de Sylvanès (entre le giratoire St-Roch et l'Avenue de la Libération) – Boulevard Romain Rolland Phase 2 – Boulevard Roger Salengro.

Extension du réseau Rue de la Commune de Paris.

Charleval

Extension du réseau contre Allée de la D561c Phases 2 et 3.

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements des voies du village (ex : Avenue de la Libération, Rue St Césaire).

Eyguières

Réhabilitation du réseau et reprise des branchements Rue et Impasse du Fossé Meyrol – Chemin du Hangar d'Emilien – Impasse de la Crau.

Extension du réseau Chemin des Frères Mineurs.

Intervention sur poste de relevage Avenue René Cassin – la Guillaumette.

La Barben

Etude de l'extension du réseau Secteur La Savonnière.

La Fare les Oliviers

Réhabilitation du réseau Avenue du Général de Gaulle D10 secteur coopérative – Chemin de Favier à la Pomme de Pin – Allée des Platanes Phase 1

Etude pour travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Etude de restructuration du réseau Secteur du Pavillon.

Lamanon

Interventions sur réseau au niveau des voies du village (ex : Allée du Château, entrée STEP,...).

Lançon-Provence

Réhabilitation du réseau de refoulement du poste des Roquilles.

Réhabilitation du poste de refoulement des Roquilles.

Extension du réseau Secteur Sardenas Sud Ouest.

Mallemort

Réhabilitation du réseau Hameau de Craponne – Rue du Cosmonaute et Rue Jullian – Rue Anselme Burles.

Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau Chemin de Salon.

Pélissanne

Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rues Carnot et République.

Restructuration du réseau Lot les Cyprès 2 (Rue Rolland Garros).

Extension du réseau Secteur des Salounets côté Sud.

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements – Chemin de Saint Pierre Phase 1 – Allée des Roses – Avenue des Enjouvènes partie Ouest.

Rognac

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Boulevard Frédéric Mistral.

Etude et interventions sur réseau Chemin de la Source – secteur la Gerbine.

Saint-Chamas

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements – Rue Louis Blanc.

Groupement de commande pour opération de réhabilitation du réseau et reprise de branchements Rue Victor Ferrié.

Etude et travaux d'extension du réseau Chemin de la Scelle Phase 1.

Salon-de-Provence

Restructuration du réseau et reprise de branchements Avenue Emile Zola – Place de Gaulle.

Extension du réseau Rue du Commandant Sibour – Périmètre intérieur du Pôle d'Echange Multimodal – Boulevard Denfert Rochereau – Chemin de Sans Souci.

Réhabilitation du réseau et reprise de branchements Avenue Désiré Allemand Phase 1.

Etude pour travaux de mise en œuvre d'un poste de relevage et d'une conduite de refoulement Secteur Le Pigeonnier.

Sénas

Extension du réseau Chemin du Pigeonnier et Voie Nouvelle.

Velaux

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de l'ancienne station d'épuration.

Restructuration du réseau secteur D20 (Ex : Avenue Toulouse Lautrec, Chemin de la Crau...).

Etude de l'extension du réseau Chemin du Grand Pin.

Vernègues

Extension du réseau Route du Vieux Vernègues (D22c) Phase 2.

Etudes pour travaux station d'épuration Village.

DEUXIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

1. Le taux de réclamations écrites (P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Voir annexe 2

2. Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

*Les données indiquées en **annexe 2** se base sur le nombre d'abonnés.*

3. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Voir annexe 2

4. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Voir annexe 2

Bon à savoir : Les données de cet indicateur sont approximatives et ne reflètent pas la réalité. La charge hydraulique n'est pas prise en compte. Nous ne pouvons donc pas, à ce jour, renseigner correctement cet indicateur.

Communes	Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)	Zonage d'assainissement réalisé	Estimation du nombre d'Equivalent Habitant raccordable au réseau EU (*)	Estimation du nombre d'abonnés raccordable au réseau EU (nb"EH"/2,7)	Nombre d'abonnés (année du SDA)	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération	Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif en 2014	Taux de desserte
Alleins	2000	non	500	185	645	830	855	/
Aurons	2006	oui	200	74	82	156	239	153,13%
Berre-L'Etang	2010	oui	4100	1519	2665	4184	3266	78,07%
Charleval	2006	oui	665	246	778	1024	1060	103,49%
Eyguières	2006	oui	1080	400	2231	2631	2550	96,92%
La Barben	2006	oui	515	191	202	393	283	72,06%
La Fare-Les-Oliviers	2006	oui	2985	1106	1981	3087	2656	86,05%
Lamanon	2006	oui	375	139	634	773	678	87,72%
Lancon-Provence	2013	oui	345	128	2972	2468	2972	120,42%
Maillemort	2006	oui	3556	1317	1833	3150	1820	57,78%
Pélissanne	2006	oui	2725	1009	2936	3945	3622	91,81%
Rognac	2010	oui	2130	789	3625	4414	4388	99,41%
Salon de Provence	2004	oui	8040	2978	8162	11140	2553	22,92%
Saint-Chamas	2010	oui	2300	852	2133	2985	9320	312,24%
Sénas	1998	non	/	/	/	/	1839	/
Veaux	2013	oui	0	0	2555	2501	3049	121,91%
Vermegues	2006	oui	690	256	423	679	593	87,39%

TROISIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

1. La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2014	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
TOTAL GENERAL	5 834 691,33	3 006 970,32	44 756,43	300 231,75	351 306,91	6 318,73
dont Agence de l'Eau						
	3 525 752,44	1 097 150,81	0	237 849,61	244 168,34	6 318,73
		Montant en €				
Recettes réelles		2 749 840,99				
Dépenses réelles		684 495,77				
Epargne brute		2 065 345,22				
Dette au 31/12/2014		1 097 150,81				
RATIO DE DESENETTEMENT ESTIME A			0,53	ANNEES.		

ECHEANCIER DE DESENETTEMENT REEL

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	300 231,75	44 756,43	351 306,91	3 006 970,32
2015	325 560,91	73 167,62	403 906,55	2 681 409,41
2016	325 436,29	69 595,48	399 063,42	2 355 973,12
2017	247 230,10	65 874,74	316 008,67	2 108 743,02
2018	251 204,83	62 688,72	316 008,74	1 857 538,19
2019	226 877,41	59 375,21	287 575,23	1 630 660,78
2020	211 290,47	56 421,21	268 326,63	1 419 370,31
2021	84 884,98	53 351,84	138 236,82	1 334 485,33
2022	84 840,86	50 162,58	135 003,44	1 249 644,47
2023	88 154,70	46 848,74	135 003,44	1 161 489,77
2024	91 597,97	43 405,47	135 003,44	1 069 891,80
2025	95 175,74	39 827,70	135 003,44	974 716,06
2026	98 893,24	36 110,20	135 003,44	875 822,82
2027	102 755,96	32 247,48	135 003,44	773 066,86
2028	106 769,55	28 233,89	135 003,44	666 297,31
2029	110 939,90	24 063,54	135 003,44	555 357,41
2030	115 273,14	19 730,30	135 003,44	440 084,27
2031	119 775,66	15 227,78	135 003,44	320 308,61
2032	124 454,03	10 549,41	135 003,44	195 854,58
2033	129 315,13	5 688,31	135 003,44	66 539,45
2034	66 539,45	962,27	67 501,72	0,00
TOTAL GENERAL	3 307 202,07	838 288,92	4 167 975,97	24 744 223,89

2. Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) pour chaque commune est présenté en **Annexe 2**. Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.

Voir annexe 2

3. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule de calcul: Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100

4. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eau usée (P202.2)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement.

	Alèins	Aurons	Berre- l'Etang	Charleval	Eyguières	La Barben	La Fare- les-Oliviers	Mallemort	Langon- Provence	Lamanon	Péligonne	Rognac	Saint- Chamas	Salon	Sénas	Velaux	Vernègues
P202.2																	
Plan du réseau																	
2) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relevement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement s (10 points)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
3) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les items 1 à 3 (note sur 15)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Éléments constitutifs du réseau																	
4) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10	0	10	10	5
5) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	5	3	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	5
6) L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	4
7) Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	5	3	0	0	5	4	0	0	0	0	0	0	0	1	5	0	15
Total obtenu pour les items 4 à 7 (note sur 30)	30	26	20	20	30	24	20	10	20	20	20	20	20	11	30	24	29
En fonction du total des 3 premiers items (15 points)																	
Réalisation du décret détaillé des réseaux																	
8) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevement, postes de refoulement, déversoirs...) (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
12) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) (10 points).	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
14) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates, des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite (10 points).	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	0
15) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimateur chiffré portant sur au moins trois ans) (10 points)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total obtenu pour les items 8 à 15 (note sur 75)	40	50	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	30
En fonction du total des items 1 à 7 (40 points)																	
TOTAL	85	91	35	35	85	39	35	25	35	35	35	35	35	26	85	39	74

QUATRIEME PARTIE : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour chaque commune est présenté en **Annexe 2**.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

2. La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) générant plus de 2 000 équivalents-habitants de Charge Brute de Pollution Organique charge (CBPO), pondérés avec cette même CBPO.

3. La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P204.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

4. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Voir annexe 2

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

Pour information, ces indicateurs sont consultables sur le site Internet <http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

5. L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Voir annexe 2

6. La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Bon à savoir: Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).

Voir annexe 2

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	61
1.1) Organisation administrative du service	61
1.2) Estimation de la population desservie par le service	61
1.3) Missions et mode de gestion du service	61
1.4) Activités du service	61
1.5) Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	62
2. Tarification et recettes du service	62
3. Indicateurs de performance	63
4. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif	64

1. Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

La collectivité assure le service sur l'ensemble des communes d'AgglopoLe Provence.

Le service a été créé par délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2005 (délibération n°246/05).

Un règlement de service, précisant les relations entre les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif et ce dernier, a été approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 21 mars 2006 (délibération n° 38/06 du 4 avril 2006). Ce dernier a été mis à jour suite aux différentes modifications réglementaires et approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 16 décembre 2013 (délibération n° 182/13 du 24 décembre 2013).

1.2) Estimation de la population desservie par le service

Le nombre de parcelles concernées par l'assainissement non collectif est estimé à 8 000.

Par définition, une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif. Les données actuelles du service ne permettent pas de déterminer le nombre d'habitants desservis par le service.

1.3) Missions et mode de gestion du service

Le service est géré en régie pour ce qui concerne les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux.

Une mission de prestation de service a été attribuée à la SPGS pour ce qui concerne le contrôle de diagnostics des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières. Cette prestation a pris effet le 14 février 2014 pour une durée de deux ans.

1.4) Activités du service

MISSIONS	2013	2014
Contrôle de conception et d'implantation Installations nouvelles ou à réhabiliter (Avis favorables+ Avis défavorables)	89	80
Contrôle de bonne exécution des travaux Installations nouvelles ou à réhabiliter (Contrôles défavorables+ Contrôles favorables)	58	58
Contrôle de diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes dans le cadre de transactions immobilières	112	129

1.5) Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	x	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	x	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	x	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	x	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		x
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		x
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		x

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de : **100**

2. Tarification et recettes du service

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle est fixé par délibérations du Conseil Communautaire:

MISSIONS	Date et numéro de la délibération	Montant forfaitaire par opération
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	9 octobre 2009 N° 177/09	225 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter		315 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité inférieure ou égale à 20 Equivalent - Habitant	29 juin 2012 N° 133/12	180 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité supérieur à 20 Equivalent -Habitant		220 €

Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Bilan :	2014
Recettes liées à la facturation des redevances des abonnés pour l'ensemble des contrôles	83 160 €
Prime versée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif	2 560 €
Dépenses liées à la facturation de la mission attribuée à la SAUR (1 ^{er} /01/2014 au 13/02/2014) et à SPGS (14/02/2014 au 31/12/2014)	12 584,62 € TTC (10 490 € HT)
Montant des recettes du SPANC	73 135, 38 €

La facturation des redevances est effectuée par le Trésor Public de Salon de Provence.

3. Indicateurs de performance

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

L'indicateur décrit la conformité des installations au 31 décembre de l'année 2014.

Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	2014	
	Nombre	%
Favorable	71	89
Défavorable	9	11
Total	80	100

Contrôle de bonne exécution d'installations neuves ou à réhabiliter	2014	
	Nombre	%
Favorable	48	83
Défavorable*	10	17
Total	58	100

* contrôle de bonne exécution défavorable concerne les installations pour lesquelles la ventilation n'a pu être constatée (non-conformité mineure)

Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes dans le cadre de transactions immobilières	2014	
	Nombre	%
Conforme	13	10
Non conforme **	116	90
Total	129	100

** Diagnostics ayant révélés des risques sanitaires et/ou environnementaux générés par l'installation d'assainissement non collectif contrôlée.

4. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

- Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre de l'année 2014, et ce depuis la création du service.

Nombre d'installations contrôlées conformes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Contrôles conception implantation + Contrôles de bonne exécution + Diagnostics bon fonctionnement***	163	169	191	135	133	99	201	157	228	132	1538

- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Nombre d'installations contrôlées	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Contrôles conception implantation + Contrôles de bonne exécution + Diagnostics bon fonctionnement ***	187	186	220	157	147	109	307	248	278	267	2106

*** effectués uniquement à partir de l'année 2011

Le taux de conformité = $\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées jugées conformes depuis la création du service}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$

Taux de conformité = 73

ANNEXE 1: EAU POTABLE	Alleins	Aurons	Berre	Charleval	Eyguières	La Barben	La Fare	Lamanon	Lançon	Malemort	Pélissanne	Rognac	St-Chamas	Salon	Sénas	Velaux	Vernègues
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE/DIVERS																	
Le nombre d'abonnés (§2.1)	951	259	3 288	1 023	2 714	290	2 908	799	3 200	2 012	3 563	4 586	2 719	10 262	1 907	3 427	655
Volumes prélevés en m ³ (§1.1.1 et 1.1.5)	132 257		1 273 043	192 434	518 326	304 268	505 976	157 708	902 332	443 361	436 353	1 214 658		3 462 973	256 389	854 173	108 076
Volume d'eau brute importé en m3 (§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	0	2 996	0	0	0	270 563	0	0	0	0	0	0
Volume d'eau brute exporté en m3 (§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	270 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume en entrée de station de traitement en m3 (§1.1.1 et 1.1.5)	132 257	0	884 797	192 434	518 326	33 705	2 996	157 708	902 332	443 361	706 916	425 691	0	3 462 973	256 389	854 173	108 076
Volume besoin station en m3(§ 1.1.5)	0	0	14 315	15 767	0	0	1 035	0	98 429	0	0	0	0	175 600	0	59 866	0
Volumes produits en m3 ou "sortie de station"(§ 1.1.5)	132 257	0	870 482	176 667	518 326	33 705	1 961	157 708	803 903	443 361	706 916	425 691	0	3 287 373	256 389	794 307	108 076
Volume d'eau traitée exporté en m3(§1.1.1 et 1.1.5)	0	0	0	0	0	0	0	0	92 201	0	46 333	528 512	0	0	0	0	0
Volume d'eau traitée importé en m3(§1.1.1 et 1.1.5)	0	41 488	388 246	0	0	0	502 980	0	0	0	0	788 967	629 252	0	0	0	0
Volume de service du réseau (ou consommation non comptabilisée affectée à l'usage "contraintes d'exploitation")(§2.5)	1 467	836	3 197	2 733	971	580	738	1 192	4 205	1 064	4 794	6 950	1 939	14 858	2 218	2 566	2 626
Volumes consommateurs sans comptage (m3)(§2.4)	2 067	583	19 548	1 304	5 932	359	5 145	2 131	9 833	5 084	26 784	15 841	7 411	55 740	5 765	10 610	709
Volumes comptabilisés en m3 (§2.3 - ramené à 365j)	114 751	35 594	916 664	149 158	344 549	37 247	376 666	102 111	646 176	295 888	446 012	899 169	499 755	2 688 495	220 537	598 372	86 146
consommé autorisé (§2.6)	118 285	37 013	939 409	153 194	351 452	38 186	382 549	105 434	660 214	302 035	477 589	921 960	509 104	2 759 092	228 520	611 548	89 481
Volumes facturés en m3(§2.7)	114 719	35 594	892 423	148 004	352 120	38 085	376 988	99 780	546 186	291 819	438 114	881 420	493 178	2 659 194	216 672	599 565	87 018
Linéaire de réseau (hors branchement) en km (§1.4.1)	23,202	7,266	74,113	16,393	38,227	9,450	45,635	16,396	67,013	40,972	52,127	81,631	35,090	165,750	27,138	64,744	18,722
Nombre de prélèvements sur la microbiologie	12	6	35	12	19	8	21	15	28	18	32	31	15	91	17	32	10
Nombre de prélèvements conformes sur la microbiologie	12	6	35	12	18	8	21	14	28	18	32	31	15	91	17	32	10
Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	12	6	35	12	19	8	21	15	28	18	32	31	15	91	17	32	10
Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres physico-chimiques	9	6	35	12	19	8	21	15	28	18	32	31	15	91	17	32	10
Paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité	Pesticides	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service en jour(§2.3)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Nombre de réclamation écrite	163																
Nombre de coupures d'eau non programmées	1	0	4	0	3	0	2	3	2	0	4	2	0	12	1	4	0
Nombre de branchement mis en service(calcul §1.4.2)	6	0	14	1	16	4	42	3	9	3	27	26	13	62	10	14	8
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Prix de l'eau TTC au m3 sur une base de 120 m3 (en m3 facturés)(§2.2)	2,12	2,12	2,06	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12	2,12
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																	
P151.1: Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nb par milliers d'abonnés)(§3)	1,05	0,00	1,22	0,00	1,11	0,00	0,69	1,49	0,63	0,00	1,12	0,44	0,00	1,17	0,52	1,17	0,00
P154.0: Le taux d'impayés en % (§4)	1,84	1,19	12,49	10,55	4,88	0,97	2,06	4,11	1,72	6,15	2,21	1,93	2,24	2,49	5,46	Sans objet	1,92
P152.1: Le taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)(§2)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P155.1: Le taux de réclamations (écrite) en nb par milliers d'abonnés (§4)	171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1: Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (§5.2)	100	100	100	100	94,74	100	100	93,33	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P102.1: Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (§5.3)	75	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE																	
P153.2: La durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)(§4)	3,54																
P107.2: Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (§2)	NC	NC	0,22	1,58	NC	0,03	0,69	NC	0,71	NC	NC	0,36	0,49	NC	NC	0,26	0,28
P103.2: L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (§3)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE																	
P104.3: Le rendement du réseau de distribution (§1)	85,94	89,09	74,84	86,68	69,65	98,41	75,37	65,57	82,26	68,12	71,88	83,30	80,57	83,97	87,04	77,09	82,52
P105.3: L'indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (§2)	2,70	2,24	12,51	4,61	11,47	0,45	7,86	9,80	6,39	9,86	11,48	10,58	10,32	9,87	4,24	8,25	3,26
P106.3: L'indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (§3)	2,29	1,71	11,67	3,93	10,98	0,18	7,50	9,25	5,82	9,45	9,82	9,82	9,59	8,71	3,43	7,69	2,77
P108.3: L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)(§4)	80	voir Pélissanne	Sans objet	Sans objet	60	80	Sans objet	45	Sans objet	60	80	Sans objet	Sans objet	56	80	Sans objet	40

ANNEXE 2: ASSAINISSEMENT	Alleins	Aurons	Berre	Charleval	Eyguières	La Barben	La Fare	Lamanon	Lançon	Mallemort	Péliganne	Rognac	St-Chamas	Salon	Sénas	Veloux	Vernègues
LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE																	
Le nombre d'abonnés (§2.1)	855	239	3 266	1 060	2 550	283	2 656	678	2 972	1 820	3 622	4 388	2 553	9 320	1 839	3 049	593
Le nombre d'abonnés domestique raccordé	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	581
La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)(§1.2)	27,12		157,63		96,17		88,5	9,43	102,18	74,38		208,97		1010,3	78,69		0,63
Les volumes facturés en m3 (§2.3)	93 122	22 391	555 209	121 024	282 468	32 825	306 376	82 630	332 431	235 961	381 300	705 669	381 422	2 244 907	172 339	430 592	82 359
Le nombre de réclamation (écrite)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	0
Le nombre de demandes d'indemnités déposées en vue d'un dédommagement	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	0
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Linéaire total de réseau en km (§1.4)	20,49	5,78	69,74	20,64	45,58186	8,32	45,90	16,39	56,52	34,78	64,41	90,33	39,53	196,67	32,503	64,25	17,28
Linéaire de réseau (hors branchement) en km	16,25	4,89	55,8	15,88	32,87	7,03	33,56	13,01	43,39	25,75	47,57	71,13	27,70	150,32	23,33	50,91	15,42
Prix de l'eau TTC au m3 sur une base de 120 m3 (€/m3 facturé)(§8.2)	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004	1,004
Linéaire de réseau nettoyé à titre préventif et curatif en km	1,225	0	12,027	3,555	11,198	2,81	7,63	8,09	9,817	0,475	10,434	6,03	5,827	28,523	8,312	3,12	0,53
Nombre de points noirs	0	0	18	2	5	1	1	6	0	0	5	4	7	18	3	2	0
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																	
P258.1: Le taux de réclamations écrite (en nb par milliers d'abonnés)(§1)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	0,00
P251.1: Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers(en nb par milliers d'abonnés)(§2)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	0,00
P257.0: Le taux d'impayés en % (§3)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	1,92
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE																	
P256.2: La durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)(§1)	0,53																
P252.2: Nombre de points noirs du réseau de collecte pour 100 km de réseau (§2)	0,00	0,00	32,27	12,60	15,21	14,22	2,98	23,30	0,00	0,00	10,51	5,62	25,27	11,97	12,86	3,93	0
P253.2: Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées (§3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,06
P202.2: L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau usée (§4)	85	91	35	35	85	39	35	25	35	35	35	35	35	26	85	39	74
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (*ces données ont été récupérés sur le site internet: http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr)																	
P206.3: Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation en % (§1 et §1.2 première partie)	100	/	100	/	100	/	100	100	100	100	/	100	/	100	100	/	100
P203.3: La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (§2 - partie 4)	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme	non-conforme	conforme
P204.3: La conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (§3 - partie 4)	conforme	/	conforme	conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme	/	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme
P205.3: La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (§4-part4)	conforme	/	conforme	non-conforme	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme	/	conforme	/	conforme	conforme	conforme	conforme
P255.3: Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (§5)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	40
P254.3: La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (§6)	100,00%	NR	87,50%	10,00%	95,45%	NR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	NR	91,67%	NR	98,08%	100,00%	NR	100%